

République du Sénégal

Un Peuple-Un But-Une Foi

**MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA
COOPERATION**

**DIRECTION GENERALE DE LA PLANIFICATION ET DES POLITIQUES
ECONOMIQUES**

DIRECTION DE LA PREVISION ET DES ETUDES ECONOMIQUES

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Annexé au projet de loi de finances 2020

octobre 2019

Table des matières

INTRODUCTION	2
L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	4
I. LES DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUES RECENTS	6
I1. La situation économique du Sénégal en 2018	6
I2. Les tendances pour l'année 2019	12
II. LES PERSPECTIVES POUR 2020	18
II1. Les objectifs	19
II2. Les politiques sectorielles et les reformes clés	25
II21. Le secteur primaire	25
II22. Le secteur secondaire.....	28
II23. Le secteur tertiaire	30
II24. Le quaternaire	34
III. LES FINANCES PUBLIQUES	42
III1. L'exercice budgétaire en 2018	42
III11. Les recettes	42
III12. les dons	44
III13. Les dépenses.....	44
III14. Le financement	45
III15. La dette publique	45
III2. Les projections à fin décembre 2019	45
III21. Les ressources budgétaires	46
III22. Les Dons.....	47
III23. Les dépenses budgétaires	47
III24. Le Financement	48
III25. La dette publique	48
IV. LA LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2020	48
IV1. Les ressources du budget général	49
IV2. Les dépenses du budget général	50
IV21. Les dépenses ordinaires	51
IV22. Les dépenses en capital	51
IV3. Les comptes spéciaux du Trésor	51
IV4. Le Financement du déficit budgétaire	52
V. PERSPECTIVES A MOYEN TERME 2021-2023	52

INTRODUCTION

Le Rapport Économique et Financier (REF) est un document d'analyse macroéconomique qui accompagne le projet de loi de finances que le Gouvernement soumet chaque année à l'Assemblée nationale.

Le présent REF est élaboré dans un contexte singulièrement marqué par la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaire de la deuxième phase du PSE (PAP II) qui entend consolider la dynamique économique enclenchée depuis 2015. Par ailleurs, le Sénégal va également s'engager dans un nouveau programme économique et financier avec le FMI qui mettra l'accent sur l'accélération des réformes structurelles afin de promouvoir un climat des affaires plus propice au développement du secteur privé. Il vise également à consolider la viabilité des finances publiques à travers, notamment, une meilleure mobilisation des ressources, une maîtrise de la dépense publique et de la dette ainsi qu'une gestion transparente du secteur des hydrocarbures.

L'année 2018 a été marquée par les travaux d'élaboration du Plan d'Actions Prioritaires (PAP 2019-2023) de la phase II du PSE. Il ressort de ces travaux qu'au cours de la première phase du PSE (2014-2018), des résultats probants et significatifs ont été enregistrés suite à la mise en œuvre des projets, programmes et réformes. Au-delà du relèvement substantiel de la croissance économique et de la réduction progressive du déficit budgétaire, il a été noté une amélioration des conditions de vie des populations, particulièrement celles des couches les plus vulnérables grâce, notamment, aux programmes sociaux tels que la Couverture maladie universelle, les Bourses de sécurité familiales et le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC).

Sur la période 2014-2018, le taux de croissance moyen annuel est ressorti à 6,6% contre 3,0% sur la période 2009-2013. Cette croissance a été à la fois portée par la consommation, les exportations et l'investissement. La demande intérieure a été très dynamique, essentiellement tirée par les dépenses publiques et les revenus des ménages, y compris les transferts de fonds des migrants. L'investissement s'est inscrit sur une tendance haussière, avec une croissance moyenne de 7,6% sur la période 2014-2018 contre 5,4% sur les cinq années précédentes, à la faveur principalement du dynamisme du secteur privé. Les exportations ont également connu une forte progression avec un taux de 9% en moyenne sur la période 2014 – 2018 contre une croissance moyenne de 7,0% entre 2009 et 2013.

Pour l'année 2019, le taux de croissance du PIB est attendu à 6,0% en 2019. Cette croissance devrait être soutenue par les secteurs primaire (+7,2%), secondaire (+6,0%) et tertiaire (+5,3%). Les taxes sur biens et services, pour leur part, ressortiraient en hausse de 8,1%

En perspectives pour la période 2020-2024, la stabilisation du cadre macroéconomique sera la base des options stratégiques pour renforcer et maintenir sur la durée une croissance

économique forte et inclusive. Au plan macro-budgétaire, les projets structurants et les réformes clés à mettre en œuvre permettront de stimuler davantage l'investissement privé national et étranger, de soutenir la diversification des moteurs de la croissance et de renforcer la résilience de l'économie. Le déficit budgétaire poursuivra sa tendance baissière, passant de 3,7% en 2018 à 3,0% en 2019. Il sera stabilisé à 3,0% sur la période 2020-2024, conformément aux critères de convergence, à la faveur du maintien du rythme de mobilisation des recettes sans préjudice sur l'activité économique, et des mesures entreprises dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques.

Le REF, associé au projet de loi de finances 2020, repose sur le cadrage macroéconomique 2019-2020. Il met en exergue la volonté du Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de son important programme économique et social décliné dans le Plan Sénégal Émergent (PSE), à travers le PAP II pour la seconde phase 2019-2023, articulé aux Objectifs de développement durable (ODD) et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine mais également dans un contexte de la signature d'un nouveau programme économique et financier avec le FMI. La préparation du budget 2020 vise à accroître la mobilisation de recettes d'au moins 0,5% du PIB et tient compte de la nécessaire prise en charge des engagements financiers de l'Etat au titre des exercices antérieurs, pour un montant de 1,3 % du PIB. Une meilleure articulation des plans d'engagement, de passation des marchés et de trésorerie, dont la fréquence et la crédibilité seront harmonisées, notamment pour les grands projets d'investissement, permettra de mieux tenir compte de la trésorerie disponible et d'atteindre la cible de déficit budgétaire.

Le document est articulé autour de cinq parties. Il met en exergue dans ses deux premières sections l'environnement international et l'évolution récente de la situation économique intérieure. La troisième section traite des objectifs pour l'année 2020 mais également des principales orientations en termes de politiques sectorielles et de réformes.

La quatrième partie du présent document dresse le bilan de la gestion budgétaire de 2018 et des objectifs de la gestion de 2019. La dernière partie présente les grandes lignes du projet de loi de finances de l'année 2020 et perspectives budgétaires en 2021-2022.

L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Dans son rapport sur les perspectives de l'économie mondiale de juillet 2019, le Fonds monétaire international (Fmi) table sur une croissance du PIB mondial de 3,2% en 2019 contre 3,6% en 2018. Cette hausse reflète l'accélération de la croissance aux Etats-Unis ainsi que la bonne tenue de l'activité économique dans les grands pays émergents surtout l'Inde et la Chine.

Dans les pays avancés, la croissance économique est attendue à 1,9% en 2019, soit une légère décélération comparativement à 2018 dont le niveau d'activité est estimé à 2,2%. Aux Etats-Unis, la croissance resterait vigoureuse en 2019 pour s'établir à 2,6% contre 2,9% en 2018, à la faveur, notamment, de la vigueur des exportations et de l'accumulation des stocks. Dans la zone euro, le taux de croissance est attendu à 1,3% en 2019, soit un ralentissement qui s'explique par la baisse de la demande extérieure adressée à l'Allemagne.

L'activité dans les pays émergents et en développement devrait s'établir à 4,1% en 2019, en liaison avec l'impact des droits de douanes sur le commerce et l'investissement. En effet, la croissance en Chine est prévue à 6,2% en 2019 malgré les effets néfastes de l'escalade des droits de douanes et de l'affaiblissement de la demande extérieure. En 2019, en Inde, la croissance est projetée à 7,0% ; une situation qui s'explique par une dégradation des perspectives de la demande intérieure. En Afrique subsaharienne, le taux de croissance est attendu à 3,4% en 2019, à la faveur des prix du baril du pétrole, quoique volatile, ont contribué à renforcer la croissance des pays exportateurs de pétrole (Angola, Nigéria, etc.).

En perspectives, l'activité économique mondiale devrait s'accélérer en 2020, malgré les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine. Globalement, la croissance mondiale s'établirait à 3,5% en 2020, portée par le regain d'activité dans les pays émergents et en développement (+4,7%) et, dans une moindre mesure, dans les pays avancés (+1,7%).

Dans les pays émergents et en développement, la croissance serait tirée, essentiellement par la Chine et l'Inde avec des taux respectifs de 6,0% et 7,2% en 2020. En Afrique subsaharienne, les perspectives de croissance demeurent favorables avec une progression de l'activité économique prévue à 3,6% en 2020 en liaison avec le Nigéria (+2,6%) et l'Afrique du Sud (+1,1%).

Les perspectives de croissance dans les pays avancés ressortiraient à 1,7% en 2020 contre 1,9% en 2019, expliquée, en partie, par le ralentissement de l'activité économique de la zone euro, notamment, en Espagne (+1,9% contre 2,3% en 2019). Aux Etats-Unis et au Japon, l'activité économique devrait également décélérer en 2020 pour se situer respectivement à 1,9% et 0,4%, après 2,6% et 0,9% en 2019. Par ailleurs, au Royaume-Uni, un regain de dynamisme est attendu avec une croissance prévue à 1,4% malgré l'incertitude qui plane sur Brexit.

S'agissant du commerce international, il est marqué en 2019 par des tensions entre les Etats–unis et la Chine, qui pèse entre autre sur l'investissement. Cette situation augure de perspectives moroses aux yeux des chefs d'entreprises. Globalement, le volume du commerce mondial devrait s'établir à 2,5% en 2019, soit un recul de 1,2 point de pourcentage en raison de la décélération du rythme des échanges des pays émergents et en développement (2,9% en 2019 contre 4,7% en 2018) et des pays avancés (2,2% en 2019 contre 3,1% un an plus tôt). Le dynamisme du commerce international devrait se relancer en 2020 (3,7% 2020 contre 2,5% en 2019), en liaison, principalement, avec les économies des pays avancés.

En ce qui concerne les matières premières, les cours devraient se replier en 2019. Les cours des matières premières hors combustibles s'inscriraient en baisse de 0,6% en 2019 contre un accroissement de 1,6% en 2018. Le cours du baril de pétrole (WTI) ressortirait en baisse de 4,1% pour se situer à 65,52 dollars en 2019. En 2020, les cours du pétrole devraient poursuivre leur tendance baissière (-2,5%) tandis que ceux des matières premières hors combustibles, augmenteraient légèrement, en moyenne de 0,5%.

Au plan international, l'évolution des prix a été influencée, entre autres, par la hausse des cours du baril, atténuée par la baisse des coûts modérés du fait de la croissance timide des salaires dans de nombreux pays. Globalement, les prix à la consommation sont attendus en hausse de 1,6% en 2019 contre 2,0% un an auparavant dans les pays avancés. De même, dans les économies émergentes et en développement, l'inflation s'établirait à 4,8% en 2019, soit au même niveau qu'en 2018. En 2020, le niveau général des prix devrait augmenter à 2,0% et 4,7% respectivement dans les pays avancés et dans les économies émergentes et en développement.

Quant au marché financier international, il serait particulièrement marqué en 2019 par le durcissement des conditions financières favorisé par des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine. L'année 2019 a été également marquée par les inquiétudes suscitées par la fermeture de l'administration qui a davantage pesé l'état d'esprit des marchés financiers. A ce titre, les banques centrales ont adopté une approche prudente, toutefois, la réserve fédérale américaine a relevé la fourchette cible du taux des fonds fédéraux de 2,25% à 2,5% en décembre 2018 et ce rythme devrait être plus progressif en 2020. La banque européenne, pour sa part, a mis fin aux achats d'actifs nets depuis décembre 2018, tout en poursuivant sa politique accommodante sans hausse du taux directeur.

I. LES DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS

II. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU SÉNÉGAL EN 2018

L'année 2018 marque la fin de la mise en œuvre du premier plan d'actions prioritaires (PAP I) du Plan Sénégal émergent (PSE) adopté en 2014. Elle a été marquée par la consolidation des investissements structurants dans les secteurs prioritaires et le renforcement de la mise en œuvre des réformes phares, en particulier dans le transport et le désenclavement ainsi qu'une amélioration de la bonne gouvernance. En 2018, le taux de croissance du PIB réel est estimé à 6,7% contre 7,1% en 2017, consolidant ainsi les acquis de la croissance économique qui est supérieure à 6% depuis 2014. Ce dynamisme de l'activité économique résulte de la mise en œuvre des grands projets d'investissement et du renforcement de l'ensemble des secteurs productifs. En effet, la croissance en 2018 est tirée par les secteurs primaire (+7,9%), secondaire (+6,9%) et tertiaire (+6,3%). Du côté de la demande, la croissance économique est essentiellement tirée par la consommation finale et l'investissement.

Dans le **secteur primaire**, l'activité est estimée en hausse de 7,9% en 2018 contre 11,6% l'année précédente. Hormis la production forestière qui s'est maintenue à 2,5% en 2018, le ralentissement dans le secteur primaire résulte essentiellement des activités agricoles, compte tenu du niveau élevé de la production enregistrée lors de la précédente campagne agricole. En effet, l'agriculture a progressé de 9,1% contre 16,1% en 2017, soit un ralentissement de 7 points de pourcentage qui s'explique par la longue pause pluviométrique ainsi qu'une forte croissance en 2017 des principales spéculations que sont l'arachide, le riz et les céréales. La production horticole, pour sa part, s'est accrue de 8,7%, tirée principalement par la production de légumes, conformément aux attentes de la première phase du PRACAS.

Les autres branches du secteur primaire ont également affiché une bonne orientation de leur activité, réconfortant la tendance haussière dudit secteur. En effet, dans le sous-secteur de l'élevage et de la chasse, l'évolution de l'activité est le reflet de la progression de la production contrôlée de viande bovine (+4,6%), caprine (+22,0%) et ovine (+15,8%). Ces dernières sont restées favorables grâce, notamment, à une meilleure fréquentation des structures formelles par les professionnels, suite au renforcement de la lutte contre les abattages clandestins et à la mise en niveau du matériel des abattoirs. Par ailleurs, l'entrée sur le territoire national de bêtes embouchées en provenance de la Mauritanie et du Mali a entraîné une augmentation du poids moyen des carcasses. Ainsi, le sous-secteur s'est raffermi de 6,9% en 2018.

Pour ce qui concerne l'activité de pêche, elle a enregistré une croissance de 3,3%, sous l'influence de la pêche industrielle (+25,1%). La bonne orientation de la pêche industrielle est en

partie attribuable aux captures de « poulpe, seiche, sole, rouget, raie, filet de poisson » (+27,7%) et thon (+11,6%).

En 2018, l'activité du **secteur secondaire** est restée vigoureuse avec une croissance de 6,9% contre 7,4% en 2017. Le dynamisme des activités dans le secondaire s'explique, notamment, par la bonne tenue des sous-secteurs des extractives, des produits agro-alimentaires et chimiques, de l'électricité et de la construction. En revanche, les activités de raffinage ont connu un repli, dans un contexte de relèvement des cours du baril de pétrole brut.

Le sous-secteur des activités extractives continue de soutenir le dynamisme noté dans le secteur secondaire. En effet, l'industrie extractive a enregistré un regain de 8,5% en 2018, soit un ralentissement de l'activité de plus de 10 points de pourcentage. Ce ralentissement s'explique particulièrement par la forte croissance enregistrée en 2017, soit plus de 18% après le repli observé en 2016. La bonification des activités extractives est impulsée par les productions d'or et de phosphate et, dans une moindre mesure, par les nouveaux produits (zircon, ilménite). L'exploitation de l'or a bénéficié de la hausse de la demande mondiale, dans un contexte où les banques centrales ont repris l'or comme réserve de valeur pour se prémunir contre les aléas financiers et les tensions géopolitiques. La production de phosphate a connu une progression de 28,7%, en glissement annuel. Depuis la recapitalisation des ICS, les progrès enregistrés dans la production de phosphate traduisent les efforts d'investissement consentis par les Indiens (actionnaires majoritaires) au niveau de la partie mine, avec notamment, la réhabilitation totale des engins et la construction d'une nouvelle centrale électrique de 20 MW qui a considérablement réduit les arrêts de production suite aux ruptures dans la fourniture d'électricité.

Pour ce qui est de la fabrication de produits chimiques, l'activité s'est consolidée de 8,7% contre 3,6% un an auparavant. Ce regain est à mettre en liaison, principalement, avec la bonne tenue de la production d'engrais solides dans un contexte de forte demande publique en matière d'intrants agricoles et de renforcement des exportations d'acide phosphorique. L'acide phosphorique, pour sa part, s'est également bonifié en 2018 de 17,8% par rapport à l'année précédente, en tirant profit de la bonne tenue de la production de phosphate. Les industries chimiques ont aussi bénéficié du renforcement de la production de « savons, parfums et produits d'entretien » et de « produits du caoutchouc et du plastique » qui ont affiché des hausses respectives de 6,5% et de 6,7% contre, respectivement, 3,2% et 11,6% en 2017. Les produits pharmaceutiques se sont également bien comportés en 2018, affichant une progression de 17,0% contre 2,2% en 2017.

S'agissant du sous-secteur des matériaux de construction, un ralentissement a été enregistré durant l'année 2018. En effet, l'activité du sous-secteur est ressortie en hausse de 5,3% en 2018 contre 6,0% en 2017. La progression de l'activité traduit la consolidation des

grands chantiers de l'Etat, en particulier les projets à exécuter avec les programmes sociaux, mais également l'augmentation de la demande privée. Cette dernière est favorisée par le repli des prix (-1% en moyenne sur les douze mois de 2018, comparativement à l'année 2017). Toutefois, les exportations de ciment, pour leur part, ont enregistré une contraction de 22,2% en 2018, essentiellement attribuable à leur composante malienne (-13%). En effet, le ciment du Sénégal, à destination du Mali, principal partenaire, connaît une forte concurrence par rapport aux produits en provenance du Maroc, de la Côte d'Ivoire et de l'Inde, plus compétitifs en termes de prix.

La poursuite des grands chantiers de l'Etat, dans un contexte de finalisation de certains projets inscrits dans le PAP I, notamment, les travaux de prolongement de la Voie de Dégagement Nord (VDN), ceux relatifs au pôle urbain de Diamniadio avec les sphères ministérielles, le prolongement de l'autoroute à péage vers Thiès et Mbour ainsi que la poursuite des travaux de l'autoroute Thiès-Touba ont contribué à la bonne tenue du sous-secteur de la construction. A cela s'ajoute la mise en œuvre d'importants projets immobiliers dans les zones du Lac rose et de Diamniadio. Globalement, le sous-secteur de la construction poursuit sa tendance haussière avec une croissance estimée à 18,6% en 2018 contre 14,7% en 2017.

S'agissant du sous-secteur de l'énergie, il s'est consolidé de 4,8% en 2018 par rapport à 2017, tiré par la production d'électricité (+5,6%) à la faveur du dynamisme de l'activité économique. L'offre a, en effet, largement couvert la demande sur le réseau grâce à la mise en service de trois nouvelles centrales, en 2018, dont deux solaires (Kahone, 20 mégawatts et Kasal, 20 mégawatts) et une en charbon (Sendou, 115 mégawatts). Le sous-secteur de l'électricité a tiré également profit du programme de réhabilitation des capacités de production, de l'amélioration du réseau de transport et des réalisations du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC).

Dans le sous-secteur « Eau, assainissement et traitement des déchets », la poursuite des investissements dans le cadre du programme d'urgence d'alimentation en eau ainsi que pour l'accès à l'eau en milieu rural via l'Office des Forages Ruraux (OFOR) a permis de porter la croissance de la branche à 3,0% en 2018.

Concernant la fabrication de produits agro-alimentaires, l'activité s'est renforcée de 7,4% en 2018 contre 6,0% un an plus tôt. Cette situation est liée aux effets conjugués de la bonne tenue des postes « Abattage, transformation et conservation de viande » (+8,7%), « Transformation et conservation de poissons » (+2,5%), « fabrication de corps gras alimentaires » (+17,8%) et « Riz décortiqué et farines » (+2,4%). En 2018, la fabrication de corps gras alimentaires est restée dynamique (+17,8%), à la faveur de la bonne tenue du raffinage d'huile brute d'arachide (4082 tonnes à fin décembre 2018 contre 52 tonnes un an plus tôt). L'évolution de cette activité reflète la signature, le 13 mars 2018, d'une convention entre les acteurs de la filière huile et l'Etat du Sénégal. Ledit protocole vise à faciliter la commercialisation de l'huile

raffinée d'arachide, à travers sa consommation au niveau local. A cet effet, il stipule la vente de toute la production d'huile brute d'arachide aux industriels qui sont chargés du raffinage et de la cession du produit fini aux distributeurs. Quant à la production de riz décortiqué, sa bonne orientation s'explique, notamment, par une bonne campagne agricole. De même, la transformation de produits halieutiques est en rapport avec la bonne dynamique de la pêche industrielle.

Au-delà des branches d'activité qui ont contribué de manière significative à l'évolution du secteur secondaire, certains sous-secteurs se sont inscrits en retrait en 2018. Il s'agit particulièrement de l'industrie du raffinage et de la fabrication de matériels de transport. Cette dernière subit, pour l'essentiel les conséquences du renouvellement du parc automobile, pour le transport public et les contrecoups de l'importation massive de véhicules.

L'activité de raffinage, pour sa part, s'est contractée de 15,9% par rapport à l'année 2017, subissant les conséquences de la remontée des cours du pétrole sur le marché international. Dans ce contexte de hausse assez importante du prix du baril, les importations de pétrole brut ont reculé de 6,2% sur l'année.

En outre, le secteur secondaire a subi les contreperformances des sous-secteurs de l'égrenage du coton et de la fabrication de tabac, respectivement de 1,4% et 8,2% par rapport à l'année précédente.

En 2018, le **secteur tertiaire** est resté encore vigoureux avec une croissance estimée à 6,3%. Sa contribution à la croissance du PIB réel est évaluée à 2,9%. Ce dynamisme du secteur tertiaire est, essentiellement, tiré par les activités commerciales, la bonne orientation des services financiers et immobiliers ainsi que ceux du transport.

Au niveau du commerce, l'activité s'est confortée de 5,2% en 2018 contre 7,4% en 2017, en liaison avec la consolidation de la production dans le secteur primaire, notamment, le secteur agricole et l'élevage. Par ailleurs, le commerce a bénéficié de l'influence des ventes de carburant, de pièces détachées et de véhicules, à la faveur d'une augmentation de la demande.

Pour ce qui est des services financiers et d'assurance, l'activité a progressé de 6,7% en 2018 contre 12,6% l'année précédente, en rapport avec la vigueur des services d'assurance qui commencent à baisser en intensité. Les services financiers se sont maintenus en profitant particulièrement de la diversification des services bancaires, et de la facilitation de l'accès au crédit au secteur privé pour soutenir le financement des projets du PSE. Toutefois, le ralentissement subi cette année est imputable, en partie, au choix de l'Etat de recourir au financement extérieur via l'eurobond, au détriment du marché régional de l'UEMOA. Ainsi, le crédit intérieur a faiblement progressé par rapport aux dernières années, soit 1,4% en 2018 contre 16,5% en 2017.

Dans le même sillage, les services d'hébergement et de restauration sont restés vigoureux avec une progression de 8,7%, à la faveur d'une bonne orientation du tourisme d'affaires qui a profité de la stabilité relative du pays par rapport aux concurrents de la sous-région. Le sous-secteur a également bénéficié de la poursuite de l'accompagnement de l'Etat dans le cadre de l'accès au financement, de la promotion et de la lutte contre les risques naturels.

S'agissant des services d'information et de communication, l'activité s'est confortée de 4,8% en 2018, soit un ralentissement de 2,9 points de pourcentage par rapport à 2017. La progression des services d'information et de communication est liée au dynamisme des activités des télécommunications constatées en 2018 (4,4% contre 7,3% en 2017) conjuguée à la vigueur des autres services de communication et d'information (6,5% contre 9,3% en 2017). Les services de télécommunications ont, en particulier, tiré profit du déploiement progressif du réseau 4G sur le territoire national et de la baisse des prix. Aussi, le taux de pénétration de la téléphonie mobile s'est inscrit sur une tendance haussière en s'établissant à 105,3% en 2018 contre 103,3% en 2017. Le parc internet, pour sa part, suit la même dynamique avec un taux de pénétration de 66,9% tiré par les terminaux mobiles avec les offres d'internet mobile 2G et 3G.

Pour ce qui est des transports, le sous-secteur a enregistré une forte progression (+11,3% en 2018 contre +5,3% en 2017) en phase avec le dynamisme de l'activité portuaire et du transport terrestre ainsi que la reprise du transport aérien avec la mise en service de l'AIBD et de la compagnie Air Sénégal SA. Le transport terrestre a profité du contexte de renforcement du réseau routier et de renouvellement du parc roulant dans les transports en commun. Quant au transport ferroviaire, le repli observé traduit la baisse du trafic, notamment du petit train de la banlieue, dans un contexte de changement structurel du réseau et du matériel roulant avec les chantiers du Train express régional (TER).

En ce qui concerne des activités immobilières, l'activité est restée dynamique en rapport avec la mise en œuvre d'importants projets immobiliers initiés, aussi bien par l'Etat, au titre du PAP I du PSE, que par le secteur privé. En plus de la forte demande de logement, le sous-secteur a tiré davantage profit du développement rapide des zones à la périphérie de Dakar en 2018, notamment autour des pôles urbains de Diamniadio et de Lac rose. A cet effet, le sous-secteur reste encore performant avec une bonne marge de croissance à moyen terme. Elle a affiché une progression de 8,9% en 2018, soit une accélération de plus de 5 points de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Au titre de la demande, la consommation finale est estimée en hausse de 6,2% en 2018 contre 4,6% l'année précédente, soit une accélération de 1,6 point de pourcentage. Cette progression traduit le renforcement conjugué de la consommation privée (6,4% en 2018 contre 4,7% en 2017) et de la consommation publique de 4,9% contre 4,1% en 2017. Globalement, la consommation finale s'est maintenue à 83,3% du PIB en 2018, pour une contribution de 5,2% à

la croissance du PIB. En conséquence, le taux d'épargne intérieure est ressorti à 16,7% du PIB en 2018.

Pour ce qui concerne la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), elle s'est améliorée de 2 points de pourcentage en 2018. Cette progression s'explique, en partie, par les niveaux élevés d'investissements réalisés les années précédentes, grâce à la mise en œuvre du PAP I du PSE, mais également, grâce à l'engagement du Gouvernement pour faire de l'année 2018 une année sociale. Ainsi, l'investissement public est ressorti en repli de 0,7% contre une hausse de 7,4% en 2017. L'investissement privé, pour sa part, s'est amélioré de 2,9% en 2018 contre 16,2% en 2017. Au total, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF, passe de 25,7% en 2017 à 25,1% du PIB, en 2018. La contribution de l'investissement global à la croissance réelle est évaluée à 1,9% en 2018.

Globalement, pour l'année 2018, la demande intérieure s'est accrue de 6,0% contre 10,1% l'année précédente, tirée principalement par la consommation finale. Au titre de la demande extérieure nette, les importations et les exportations de biens et services sont ressorties, respectivement, en termes réels, en hausse de 6,5% et 10,1% en 2018 contre, respectivement, 16,6% et 7,5% en 2017, soit une contribution des exportations nettes de -0,4% à la croissance du PIB réel.

Au titre des prix, l'**inflation**, mesurée par le déflateur du PIB, s'est maintenue à 0,6% en 2018, dans un contexte de remontée du cours du baril de pétrole et des principales matières premières. S'agissant de l'inflation, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), elle est ressortie à 0,5% en variation annuelle, sous l'effet du renchérissement des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+1,1%), des « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (+4,5%) et des prix des services du poste de loisirs (+3,1%). Ces progressions des principaux postes d'inflation ont été atténuées, principalement, par la contraction des prix des produits des services de communication (-6,1%).

Au titre de la **compétitivité-prix**, l'économie sénégalaise a enregistré des pertes estimées à 2,6% en 2018 comparativement à 2017, du fait de l'appréciation du franc CFA par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux (+5,7%) atténuée par le différentiel d'inflation favorable (-3,1%).

Les échanges avec l'extérieur ont été marqués, durant l'année 2018, par une dégradation du compte courant de la balance des paiements. En effet, le déficit du compte courant est passé de 887,1 milliards (7,3% du PIB) en 2017 à 1158,3 milliards (8,9% du PIB) en 2018. L'excédent du compte capital s'est renforcé de 26,1 milliards, en liaison avec les transferts de capital (+26,3 milliards), notamment, les transferts de capitaux publics (+20,0%). Le compte financier, pour sa part, s'est amélioré de 659,9 milliards par rapport à l'année 2017, s'établissant, ainsi, à 1435,9 milliards en 2018. Cette situation est favorisée, essentiellement, par la consolidation des

investissements de portefeuille publics, passant d'un excédent de 535,8 milliards en 2017 à un excédent de 842,2 milliards en 2017. Au total, le solde global de la balance des paiements est ressorti en excédent de 527,3 milliards en 2018.

S'agissant de la situation monétaire en 2018, elle s'est traduite par une amélioration des avoirs extérieurs nets de 527,2 milliards, une augmentation des créances intérieures de 2,9% et une expansion de la masse monétaire de 14,1%.

I2. LES TENDANCES POUR L'ANNEE 2019

L'année 2019 devrait être marquée par la consolidation des projets et réformes inscrits dans le PSE à travers le deuxième plan d'actions prioritaires couvrant la période 2019-2023. Au regard de l'évolution de l'environnement international et de la conjoncture intérieure, l'activité économique devrait ralentir en 2019. Globalement, le taux de croissance du PIB réel est prévu à 6,0%, contre 6,7% en 2018 et 6,9% prévu lors de la LFI 2019. Ce ralentissement est expliqué par l'évolution au niveau de certaines branches d'activité, notamment, les extractives, la construction, le transport, les services d'hébergement et de restauration et les « activités spécialisées, scientifiques et techniques ».

Tableau : Evolution du taux croissance

	2017	2018	2019	2020
Secteur Primaire	11,6%	7,9%	7,2%	7,7%
Secteur Secondaire	7,4%	6,9%	6,0%	5,9%
Secteur Tertiaire	5,3%	6,3%	5,3%	6,3%
Taxes sur biens et services	10,2%	6,2%	8,1%	9,5%
PRODUIT INTERIEUR BRUT	7,1%	6,7%	6,0%	6,8%

Source : DPEE

En 2019, l'activité dans le **secteur primaire** resterait dynamique, sous l'impulsion des sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Ainsi, l'activité est attendue en progression de 7,2% contre 7,9% en 2018, soit un ralentissement de 0,7 point de pourcentage.

En effet, l'activité agricole est projetée en ralentissement en 2019, dans un contexte d'attente du démarrage de la mise en œuvre du PRACAS II mais également à cause des niveaux de productions records enregistrés les années précédentes. Certains objectifs visés par le PRACAS I (2014-2018) ont été largement atteints, notamment ceux portant sur les productions arachidière et horticole. Le riz, pour sa part, a atteint un taux de réalisation des objectifs de 63,2%. L'activité agricole tirerait également profit des investissements déjà réalisés dans le secteur et du renforcement de la productivité agricole favorisé par la reconstruction du capital semencier et des emblavures existantes. Les objectifs fixés pour la prochaine campagne agricole

tablement sur une production de plus de 4 millions de tonnes de céréales dont 1 200 000 tonnes pour le riz paddy. Pour ce qui est de la production d'arachide, elle est attendue à plus de 1 500 000 tonnes en 2019. La production horticole devrait se consolider à plus de 1 500 000 tonnes, dont 460 000 tonnes d'oignons et 160 000 tonnes de pommes de terre. Au total, le sous-secteur de l'agriculture et activités annexes devrait se conforter de 6,4% en 2019 contre 9,1% en 2018.

S'agissant du sous-secteur de l'élevage et de la chasse, l'activité se maintiendrait à 7,7% en 2019, soit une progression de 0,8 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. L'activité se raffermirait avec le renforcement de l'abattage contrôlé et le développement de l'aviculture. La production de lait poursuivrait son élan, en relation avec la baisse envisagée sur la fiscalité intérieure des produits laitiers mais également grâce au programme national d'insémination artificielle et à l'importation d'animaux de race pure, face à une forte progression de la demande. En outre, la production d'œufs et de volaille maintiendrait une orientation favorable pour répondre à la demande locale.

Pour ce qui concerne le sous-secteur de la pêche, l'activité profiterait du maintien de l'agrément à l'exportation des produits de la pêche, lequel constitue un poste principal de rentrée de devises. En termes de production, une progression des débarquements est attendue en 2019 avec la mise en vigueur des accords de pêche avec la Mauritanie qui profiteraient davantage aux acteurs de la zone de Saint-Louis. Ces accords seront renforcés avec les perspectives d'élargissement aux autres pays de la sous-région, notamment la Guinée Bissau, en plus de l'adoption du code de la pêche continentale pour renforcer la réglementation. Par ailleurs, la contribution de l'aquaculture se renforcerait avec l'accroissement du nombre de fermes piscicoles dans plusieurs zones du pays, notamment, à Louga et Kolda, pour répondre à la demande intérieure, dans un contexte de rareté de la ressource halieutique liée en grande partie à la surexploitation. Globalement, l'activité du sous-secteur de la pêche se maintiendrait en hausse de 13,9% en 2019 contre 3,3% en 2018.

Dans le **secteur secondaire**, il est attendu un renforcement des activités, en liaison, notamment, avec la vigueur de la construction en phase avec l'exécution d'importants projets structurants inscrits dans la phase II du PSE mais aussi l'amélioration de l'offre d'énergie attendue à travers le programme MCC. Globalement, le secteur secondaire est projeté en hausse de 6,0% en 2019, contre une estimation de 6,9% en 2018. La croissance du secteur secondaire serait soutenue, singulièrement, par les activités extractives, la fabrication de produits agro-alimentaires, les matériaux de construction et les BTP et la fabrication de produits chimiques.

S'agissant des activités extractives, les bonnes performances des Industries Chimiques du Sénégal (ICS), en liaison avec la forte demande de phosphate, augurent de bonnes perspectives, en sus du dynamisme de l'exploitation des phosphates de Matam. La production d'or devrait également se conforter du fait de l'exploitation d'une nouvelle mine dans la zone de Kédougou.

Par ailleurs, l'exploitation du zircon poursuit une tendance favorable. Au total, les activités extractives sont attendues en hausse de 7,2% en 2019 contre 8,2% en 2018.

L'activité de fabrication de produits agro-alimentaires est projetée à 8,5%, tirée par la fabrication des corps gras alimentaires, qui devrait augmenter de 45,0% en 2019 en rapport avec le renforcement du niveau de collecte des graines d'arachide prévu par les huileries. En effet, au premier semestre de 2019, les productions d'huile brute d'arachide (+106,1%) et d'huile raffinée d'arachide (+119,6%) ont affiché de fortes hausses comparativement à la même période de l'année précédente. La « transformation et conservation de poissons » devrait suivre le rythme des activités de l'élevage et de la pêche et s'inscrirait en hausse de 4,5%. La tendance haussière dans la fabrication de produits agro-alimentaires serait également confortée par le dynamisme de l'abattage (+5,9%), du « riz décortiqué et de la farine » (+13,0%), de la fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a (+10,0%). La fabrication de produits agro-alimentaires bénéficierait de la bonne tenue de la fabrication de produits alimentaires céréaliers (+8,8% contre +3,2% en 2018), à la faveur des performances enregistrées dans la fabrication d'aliments pour animaux (+8,8%) et la fabrication de « pains et pâtisseries » (+8,3%). Ce dynamisme devrait être amoindri par la fabrication de produits à base de tabac (-18,5% contre -8,2% en 2018) ainsi que la fabrication de sucre et confiserie qui s'inscrirait en repli de 13,8%, sous l'effet de la production de sucre qui ressort en baisse de 16,0% au premier semestre 2019 par rapport à la même période un an auparavant.

Dans le sous-secteur de la construction, la vigueur des investissements publics se poursuivrait avec, notamment, la finalisation du prolongement de la VDN II, le démarrage du projet de construction de la Grande Côtière sur l'axe Dakar/Saint-Louis attendu en 2019 ainsi que les travaux relatifs au TER. A cela s'ajoute le démarrage du Stade multifonctionnel de Diamniadio devant accueillir les Jeux Olympiques de la Jeunesse en 2022 et la poursuite d'importants programmes d'habitat incluant des logements sociaux financés par le secteur privé au niveau de la nouvelle ville de Diamniadio. A ce titre, l'activité de construction est attendue en progression de 11,2 % en 2019 contre une estimation de 18,6% l'année précédente.

Le dynamisme des activités dans les bâtiments et travaux publics (BTP) impacterait positivement l'activité de fabrication des matériaux de construction, en raison de l'augmentation des besoins en ciment. Ainsi, un regain de croissance est attendu dans le sous-secteur qui pourrait, néanmoins, être atténué par les contrecoups de la concurrence sur le marché d'exportation de ciment dans certains pays de la sous-région, notamment, en Gambie et au Mali, du fait essentiellement de la multiplication des cimenteries dans la zone. Au total, la fabrication de matériaux de construction se maintiendrait à 3,6%, soit un ralentissement de 1,7 point de pourcentage par rapport à l'année 2018.

Pour ce qui concerne le sous-secteur de l'énergie, l'activité est prévue en hausse, tirée par la branche « électricité et gaz ». En effet, le sous-secteur est dans une perspective d'optimisation des sources de production d'énergie et d'amélioration de la qualité de service, avec la mise en service des nouvelles centrales en 2018. En plus du programme financier de la SENELEC qui reste sur une bonne trajectoire, le secteur de l'énergie serait également accompagné d'un financement substantiel, dans le cadre du programme MCC sur la période 2019-2023 qui vise, entre autres, à diversifier les sources de production, à optimiser le parc et à maîtriser la demande en électricité au Sénégal. Par ailleurs, la SENELEC ambitionne également d'importer de l'énergie hydroélectrique, à travers son programme mix-énergique (environ 48MW) pour renforcer la disponibilité de l'énergie et répondre à la demande. La branche « électricité et gaz » est ainsi attendue en progression de 3,5% en 2019. Pour ce qui est de la branche « Eau, assainissement et traitement des eaux », elle se conforterait de 7,6%, en tirant profit, notamment, du programme d'amélioration du cadre de vie et du renforcement des investissements de l'Etat pour améliorer le débit de la production d'eau à travers le projet des forages de Tassette visant à renforcer l'alimentation en eau de la ville de Dakar. S'y ajoute l'appui considérable de l'OFOR dans le monde rural en termes de mise en service et de réhabilitation de forages.

Dans la fabrication de produits chimiques de base, l'activité demeurerait sur une bonne trajectoire de croissance, reflétant la disponibilité du phosphate grâce aux investissements destinés à améliorer la production des ICS afin de répondre à la demande. Ainsi, la production d'acide phosphorique essentiellement exporté vers l'Inde et celle d'engrais pour répondre aux besoins des objectifs fixés dans PRACAS II seraient renforcées. Au total, le sous-secteur de la fabrication des produits chimiques de base est projeté en hausse de 4,8% en 2019, après une progression estimée à 8,7% l'année précédente. Les autres sous-secteurs « savons, parfums et produits d'entretien » (+12,6%) et « produits du caoutchouc et plastique » (+3,1%) devraient consolider la bonne orientation de la fabrication de produits chimiques.

L'activité de raffinage afficherait une hausse de 1,0% en 2019 après la forte baisse enregistrée en 2018 (-15,9%), dans un contexte de repli des cours du prix du baril du pétrole. En effet, sur les huit (09) premiers de 2019, les cours du baril du pétrole Brent ont baissé 4,1%, se situant à 65,52 dollars comparativement à la même période de l'année précédente.

Par ailleurs, la tendance haussière du secteur secondaire en 2019 serait, également, soutenue par l'« égrenage de coton et fabrication de textiles » (+0,2% contre +1,0% en 2018), sous l'impulsion de la branche « filature, tissage et anoblissement du textiles » et de celle de la fabrication d'articles d'habillement. Toutefois, l'activité d'égrenage de coton qui est prévue en baisse en 2019 (-7,7%) en raison essentiellement de la perte de compétitivité de la culture de coton au profit d'autres spéculations devrait atténuer cette orientation favorable.

En revanche, le dynamisme global du secteur secondaire serait atténué par les contreperformances notées dans certaines branches d'activités, notamment, la fabrication de produits pharmaceutiques (-9,1% en 2019 contre +17,0% en 2018) et les autres produits manufacturés (-5,5%).

Globalement, le ralentissement du secteur secondaire relevé en 2018 devrait se poursuivre en 2019.

En 2019, l'activité du **secteur tertiaire** devrait rester vigoureuse. La croissance dudit secteur ressortirait à 5,3%, soit une décélération de 1 point de pourcentage par rapport à 2018. Cette orientation favorable reflèterait, principalement, la bonne tenue des activités de commerce, de transports, financières et immobilières, en sus, de la bonne tenue attendue dans les télécommunications et les services d'hébergement et de restauration.

Les activités commerciales se conforteraient, en 2019, profitant de la bonne orientation de la demande, mais également du dynamisme de l'offre à la faveur du renforcement de la production agricole et de l'élevage et de la vigueur attendue du secteur industriel. Ainsi, l'activité du commerce est projetée en hausse de 5,0% en 2019, soit un ralentissement de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

S'agissant des services financiers, l'activité resterait vigoureuse parallèlement au dynamisme de l'activité économique interne. Le sous-secteur est attendu en progression de 5,6% en 2019 contre 6,7% en 2018, sous l'effet de la bonne orientation du crédit bancaire. En effet, les hypothèses sur la situation monétaire stipulent une hausse des créances nettes de l'administration centrale du fait de son intervention sur le marché financier sous régional. Toutefois, le renforcement du capital de banques pour répondre aux exigences des conventions de Bâle, conjugué à l'adoption d'un nouveau Plan Comptable Bancaire (PCB) auraient amoindri les capacités de financement du secteur productif.

Le sous-secteur du transport devrait décélérer en 2019. Toutefois, la bonne dynamique du transport routier et la bonne orientation des activités portuaires renforceraient l'activité du sous-secteur. Le transport aérien devrait également profiter, en sus de la position confortable de l'aéroport de Dakar (AIBD), de l'envol des activités de la compagnie aérienne Air Sénégal SA qui, en 2019, a commencé à élargir sa desserte. Le transport ferroviaire, pour sa part, s'inscrirait en retrait en rapport avec les désagréments causés par les travaux Train express régional (TER). Au total, le sous-secteur du transport est attendu en hausse de 5,3%, soit un ralentissement de 6 points de pourcentage par rapport à 2018.

S'agissant des services d'information et de communication, l'activité serait en hausse de 4,4% en 2019 contre 4,8% en 2018. L'activité des services des télécommunications progresserait de 3,3% en liaison avec les effets positifs de l'ouverture au marché aux deux fournisseurs d'accès à internet (FAI) ainsi qu'au renforcement de l'offre de la téléphonie mobile. La

dynamique des services des télécommunications au premier semestre de 2019 devrait conforter l'évolution annuelle. Ainsi, la téléphonie mobile qui est le segment le plus important de la sous-branche « télécommunications », avec un parc de 17.112.921 lignes, a enregistré une progression de 6,1%, au premier semestre de 2019, en glissement annuel. Le trafic de message texte (SMS) a progressé de 29,5% sur les six premiers mois de 2019 comparativement à 2018. Par ailleurs, la téléphonie fixe s'est revigorée sur le premier semestre pour atteindre 6,7%. Enfin, le parc internet, fort de ses 10.943.014 lignes, a progressé de 9,4% sur les six premiers mois de 2019.

Concernant les activités immobilières, la croissance du sous-secteur est projetée en hausse de 8,1% en 2019 contre 8,9%, un an plus tôt, en phase avec l'orientation de la demande en logement. En outre, l'aménagement de nouvelles zones à usage d'habitation à la périphérie de Dakar ainsi que les projets de logements sociaux contribueraient au raffermissement des activités immobilières à court et moyen termes.

Relativement aux services d'hébergement et de restauration, l'activité est projetée en hausse de 4,6% en 2019 contre une estimation de 8,7% en 2018, soit une décélération de l'activité qui, en particulier, reflèterait la poursuite de la relance de l'activité touristique, à la faveur des mesures d'accompagnement initiées par l'Etat pour lever les difficultés structurelles. L'activité devrait également bénéficier du renforcement du tourisme d'affaires qui profite du regain du transport aéroportuaire avec le démarrage des activités d'Air Sénégal SA, dans un contexte sécuritaire relativement meilleur.

Le secteur tertiaire bénéficierait aussi de la bonne tenue du sous-secteur des « services spécialisés, scientifiques et techniques » qui devrait se stabiliser à 3,0% en 2019 contre 5,6% un an plus tôt.

Pour ce qui des taxes sur les biens et services, elles afficheraient une hausse 8,1% en 2019 contre 6,2% en 2018. Cette bonne mobilisation des ressources est liée, notamment, au rapatriement des taxes parafiscales et aux mesures nouvelles ainsi qu'au renforcement des stratégies de recouvrement.

Concernant **la demande** en 2019, la consommation finale se maintiendrait en hausse de 5,7%, soit 82,9% du PIB contre 83,3% en 2018. En conséquence, le taux d'épargne intérieure devrait se raffermir et passer de 16,7% en 2018 à 17,1% en 2019.

L'investissement mesuré par la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), à la suite du ralentissement relevé l'année précédente, enregistrerait un regain à la faveur de l'orientation favorable de l'investissement privé. Ainsi, dans un contexte de poursuite des investissements structurants, la FBCF s'accroîtrait de 21,6 % contre 2,0 % en 2018, tirée essentiellement par le démarrage du PAP II du PSE et celui du programme MCC avec un volet important dans le secteur de l'énergie. Par ailleurs, l'investissement privé profiterait de la préférence accrue pour le

privé national dans le PAP II du PSE. Au total, le taux d'investissement, mesuré par la FBCF, est attendu à 26,2% en 2019 contre 25,1% en 2018.

Globalement, la demande intérieure se consoliderait, en termes réels, de 5,3% en 2019 contre 6,0% en 2018. S'agissant de la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services sont attendues respectivement en hausse de 6,3% et 10,5% en 2019.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée à 1,1% en 2019 contre une estimation de 0,6% en 2018. Cette évolution des prix traduirait la progression de ceux des matières premières sur le marché international conjuguée à la vigueur de la demande intérieure. Néanmoins, l'inflation, mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), serait maintenue en deçà du seuil communautaire de 3,0%, retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Pour ce qui est des échanges avec l'extérieur, le déficit du compte courant en 2019 se dégraderait de 52,7 milliards pour s'établir à 1211,0 milliards contre 1158,3 milliards, un an auparavant, reflétant, ainsi, la détérioration de la balance commerciale dans un contexte d'accroissement des importations de biens d'équipement de 212,3 milliards. L'excédent du compte de capital s'améliorerait légèrement de 3,2 milliards en 2019 contre une hausse de 26,1 milliards en 2018. S'agissant du compte financier, il se situerait à 869,6 milliards en 2019, soit une détérioration de 566,3 milliards après une hausse de 659,9 milliards en 2018. Cette régression est liée au fait qu'à la suite de l'émission de l'Eurobond en 2018, l'Etat n'a pas eu recours aux financements extérieurs en 2019. A cet effet, le solde de la balance des paiements afficherait un déficit de 88,5 milliards en 2019.

S'agissant de la situation monétaire en 2019, elle se traduirait par une diminution des avoirs extérieurs nets de 88,5 milliards et une légère expansion de la masse monétaire de 3,8%. Les créances intérieures, pour leur part, augmenteraient de 7,5% en liaison avec la progression des créances nettes sur l'administration centrale (+47,9 milliards) et des crédits à l'économie (+307,1 milliards). En conséquence, le taux de financement bancaire serait porté à 32,8%, soit au même niveau qu'en 2018.

II. LES PERSPECTIVES POUR 2020

L'année 2020 coïncide avec la deuxième année de mise en œuvre du Plan d'actions prioritaires (PAP II) 2019-2023 du PSE. La LFI 2020 devrait s'inscrire dans un contexte de consolidation du cadre macroéconomique grâce à une politique budgétaire prudente. Ainsi, le Sénégal s'est engagé, dans la cadre du PSE, à promouvoir une croissance économique durable et inclusive, tirée davantage par le secteur privé. L'atteinte de cet objectif nécessite un cadre macroéconomique stable reposant sur une gestion équilibrée des finances publiques, une plus

forte mobilisation des ressources intérieures et une gestion plus efficiente des dépenses publiques. Pour maintenir la dynamique de croissance, le Sénégal mise sur une accélération de l'investissement privé à travers un programme ambitieux de projets stratégiques, matures, bancaables et développés avec un fonds de capital d'amorçage dédié.

III. LES OBJECTIFS

L'activité économique devrait rester dynamique et se maintenir sur un sentier de croissance de plus de 6%, à la faveur d'un environnement interne plus favorable, mais également grâce aux investissements structurants dans le cadre de la poursuite de l'exécution des projets et programmes du PSE inscrits dans sa deuxième phase de Plan d'actions prioritaire pour la période 2019-2023. La consolidation des acquis à travers les réformes et le renforcement du climat des affaires contribueraient à maintenir le dynamisme de l'activité économique. **Globalement, le taux de croissance du PIB réel est projeté à 6,8% en 2020, contre 6,0% en 2019**, soit un gain de 0,8 point de pourcentage. Cette croissance serait à la fois tirée par les secteurs, primaire (+7,7%), secondaire (+5,9%) et tertiaire (+6,2%).

Dans le **secteur primaire**, l'activité est attendue en hausse de 7,7% en 2020 contre 7,2% en 2019, tirée, essentiellement, par les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Le secteur primaire contribuerait à 1,3% à la croissance du PIB réel en 2020.

En effet, pour ce qui est du sous-secteur agricole et des activités connexes, les acquis devraient se consolider avec le renforcement de la production des principales spéculations, notamment, le riz, l'oignon, la pomme de terre, l'arachide, le mil-sorgho et les produits horticoles. Dans ce contexte également, l'accent serait particulièrement mis sur le maintien des actions au profit du sous-secteur en termes de mise à disposition d'intrants de qualité et à bonne date ainsi que de facilitation de l'accès des producteurs aux matériels agricoles pour rehausser la productivité agricole. L'effectivité des réalisations des PRODAC¹, contribuerait en outre à améliorer la productivité des facteurs dans l'agriculture. Aussi, le renforcement de la maîtrise de l'eau à travers, entre autres, les aménagements hydro-agricoles dans le Delta du fleuve Sénégal et la vallée de l'Anambé, constitueraient un atout conséquent dans la réalisation des objectifs de production de riz et des produits horticoles. Au total, la croissance de l'agriculture et des activités annexes est projetée à 8,2% en 2020 contre 6,4% en 2019.

L'activité d'élevage, pour sa part, se renforcerait de 6,7% en 2020 contre 7,7% un an auparavant. Le sous-secteur bénéficierait de l'amélioration de la santé animale à travers la protection zoo sanitaire, avec un accent particulier sur le contrôle et l'éradication de la peste des petits ruminants (PPR) pour laquelle le Sénégal, à l'instar des autres pays du monde, s'est engagé

¹ Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC)

pour 2025. En outre, l'activité d'élevage s'appuierait sur le pastoralisme, à travers, singulièrement, l'amélioration de la disponibilité des ressources pastorales (eau, pâturages), le renforcement des réalisations en termes d'infrastructures et d'équipements pastoraux et l'adoption du code pastoral afin de mieux maîtriser la production animale.

S'agissant du sous-secteur de la pêche, la stratégie des autorités est articulée, d'une part, autour de la gestion durable des ressources halieutiques et de la restauration des habitats marins pour améliorer la reproduction et, d'autre part, autour du développement de l'aquaculture et de la valorisation de la production halieutique. Il s'agira de : (i) finaliser et d'adopter le projet de loi portant code de la pêche continentale et de son décret d'application ; (ii) poursuivre le projet de la plateforme sécuritaire de géolocalisation des embarcations de pêche ; (iii) adopter le code de l'aquaculture et son décret d'application et (iv) rechercher le financement du programme d'intégration des pêcheurs artisans et des jeunes diplômés dans l'aquaculture. Le sous-secteur de la pêche devrait également tirer profit du renouvellement des licences de pêche, essentiellement dans la zone de Saint-Louis. Ainsi, le sous-secteur afficherait une dynamique à la hausse de 8,1% en 2020 après la forte croissance prévue en 2019 (+13,9%).

Dans le **secteur secondaire**, l'activité resterait vigoureuse en 2020, à la faveur de la poursuite de l'exécution des projets structurants du PSE et de la vigueur des industries en rapport avec la mise en œuvre du PAP II de la stratégie d'émergence. Le secteur tirerait profit de la bonne orientation des activités des extractives, de la fabrication des produits agro-alimentaire, des industries chimiques, de l'énergie et de la construction. L'activité du secteur est, ainsi, attendue en hausse de 5,9% en 2020 contre 6,0% en 2018, soit une contribution de 1,2 point de pourcentage à la croissance du PIB réel.

Au titre de l'année 2020, les activités extractives se maintiendraient en hausse de 7,0%, en liaison avec le développement de la filière phosphate/fertilisant. En effet, les ICS devront renforcer leur production compte tenu des difficultés enregistrées en 2019 sur la chaîne de transport vers le port de Dakar, engendrées par les travaux d'aménagement du TER. La finalisation des travaux du TER devrait donc faciliter le transport des produits des ICS par la voie ferroviaire. Par ailleurs, la production de phosphates devrait également se renforcer suite aux performances attendues de la transformation de la petite mine de Gadde Bissik en grande mine après la découverte de ressources dudit produit estimées à 42 millions de tonnes. Dans le même sillage, la SOMIVA devrait atteindre sa pleine capacité de production (1.000.000 tonnes de phosphate). Pour ce qui est de la production de zircon, une accélération est attendue en 2020, avec le démarrage de l'exploitation dans les mines de Niafrang. Concernant la production d'or, elle se conforterait grâce à l'exploitation de nouveaux gisements, notamment, ceux de Karakaena et de Makabingui. L'encadrement des activités d'orpaillage conforterait aussi la production d'or.

Dans la construction, l'activité serait marquée par la poursuite de l'exécution des grands travaux de l'État, en l'occurrence, l'autoroute de la Grand Côtère sur l'axe Dakar-Saint Louis, la finalisation de la Voie de Dégagement Nord, la poursuite des aménagements du pôle urbain de Diamniadio ainsi que les programmes d'habitat social. Par ailleurs, la construction d'un stade olympique et d'hôtels de proximité à Diamniadio en perspectives des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ 2022) devrait conforter l'activité des BTP. A cet effet, le sous-secteur s'inscrirait en hausse de 8,7% en 2020 contre une hausse de 11,2% en 2019. En liaison avec l'évolution des BTP, le sous-secteur des matériaux de construction, pour sa part, devrait rester dynamique pour répondre à la demande intérieure, notamment en profitant du démarrage des travaux d'aménagement des plateformes dans le cadre de l'exploitation des ressources pétrolière et gazière. Au total, l'activité des matériaux de construction se maintiendrait en hausse de 3,6% en 2020.

Pour ce qui est du raffinage de pétrole, l'activité est attendue en hausse de 3,0% en 2020 dans un contexte de faible repli des cours du baril de pétrole. En effet, les dernières prévisions du FMI (juillet 2019) tablent sur une baisse du cours du baril de 2,5% en 2020, soit aux environs de 60 dollars le baril. Ce repli devrait être profitable à l'activité de raffinage à travers un renforcement des importations d'huiles brutes de pétrole.

Dans la fabrication de produits chimiques de base, l'activité se consoliderait avec une croissance attendue à 4,9% en 2020, à la suite du ralentissement enregistré en 2019 en liaison avec les travaux du TER contraignant le transport des produits des ICS. Le niveau de production d'acide phosphorique et d'engrais devrait s'accroître grâce à une bonne disponibilité du phosphate. La production d'engrais, pour sa part, serait, en partie, revigorée par les bonnes perspectives dans l'agriculture, sous l'hypothèse de renforcement de la mise à disposition des intrants aux producteurs par l'Etat. Par ailleurs, la fabrication de produits pharmaceutiques, pour sa part, afficherait une reprise de 2,0% après le repli de 9,1% en 2019 et l'activité dans la branche « savons, parfums et produits d'entretien » également se maintiendrait sur une bonne dynamique avec une hausse de 12,7% attendue en 2020.

S'agissant de la fabrication de produits alimentaires, elle ressortirait en hausse de 9,1% après la forte croissance réalisée en 2019 (+16,8%). Ce dynamisme serait soutenu par l'activité des corps gras alimentaires qui croîtrait de 15,5% à la faveur des mesures prises par les autorités pour un meilleur encadrement de la collecte de graines d'arachide et de la poursuite du redressement de SONACOS SA afin d'améliorer la production et la consommation d'huile d'arachide sur le marché intérieur. Dans le même sillage, les sous-secteurs de la fabrication du riz décortiqué et farines progresserait de 8,3% en 2020, en tirant profit du bon comportement de production de riz, toujours dans l'optique d'autosuffisance avec la mise en œuvre du PRACAS 2. L'activité de transformation et de conservation de viande se maintiendrait à 5,9% en 2020 en

raison du dynamisme attendu dans le secteur de l'élevage et les mesures de lutte des abattages clandestines. La fabrication de sucre et celle de produits alimentaires céréaliers, en ce qui leur concerne, contribueraient au raffermissement des industries alimentaires avec des hausses respectives de 11,6% et 8,5%.

Dans le sous-secteur de l'électricité, la réhabilitation des capacités de production de SENELEC sera poursuivie ainsi que l'élargissement du réseau de production d'électricité et de distribution, en particulier dans le monde rural, à travers le nouveau compact du Millenium Challenge Corporation (MCC). Le sous-secteur bénéficierait, par ailleurs, des avancées dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que de l'amélioration de la qualité de service. La SENELEC devrait également réceptionner la centrale de Malicounda d'une capacité de 120 MW pour améliorer sa production. Ainsi, le sous-secteur « électricité et gaz » devrait ressortir en hausse de 5,9% en 2020 contre 3,5% en 2019.

Dans le domaine de l'eau et du traitement des déchets, le niveau de production se conforterait, sous l'effet des investissements visant à rehausser davantage l'offre. La production de cette branche devrait également se renforcer avec la mise en service de nombreux forages dans le monde rural en rapport avec le PUDC ainsi que le programme Promo-Villes visant à améliorer l'assainissement. Par ailleurs, avec le renforcement de la production d'énergie, en vue, les pertes dues aux délestages devraient sensiblement se réduire et, ainsi, assurer une meilleure continuité du service. Dans ce contexte, le sous-secteur est, globalement, projeté en hausse de 7,7% en 2020, contre 7,6% en 2019.

Dans le **secteur tertiaire**, l'activité resterait vigoureuse en liaison avec la bonne orientation du secteur primaire et le dynamisme attendu dans le secteur secondaire. Le secteur tertiaire progresserait de 6,3% en 2020 contre une prévision de 5,3% en 2019, pour une contribution attendue de 2,8 points de pourcentage à la croissance du PIB. L'essentiel des branches d'activités contribueront au renforcement du dynamisme attendu dans le secteur tertiaire, en particulier, les activités de commerce, de transports ainsi que les services financiers et les services d'hébergement et de restauration.

Les activités commerciales resteraient en hausse de 6,4%, sous l'effet d'un raffermissement de la demande, dans un environnement marqué par un regain d'activité des secteurs primaire et tertiaire mais également par une faible progression des prix intérieurs.

Pour ce qui est du sous-secteur des transports, l'activité devrait profiter de la dynamique dans l'industrie et du commerce, notamment au sein de sa composante ferroviaire avec l'exploitation commerciale du TER attendue au premier trimestre 2020. Cette situation permettrait aussi de renforcer le trafic des produits des ICS vers le Port de Dakar. Par ailleurs, la poursuite de la modernisation du Port Autonome de Dakar qui fait face à une forte concurrence

dans la sous-région contribuerait à l'amélioration des activités aéroportuaires. Au niveau du transport routier, le secteur continue de bénéficier d'importants financements publics pour répondre à la demande de service de qualité, principalement, avec le renouvellement des titres de transport. En outre, la poursuite de l'élargissement du réseau routier avec la mise en service des autoroutes, en plus du renouvellement du parc automobile, l'activité devrait répondre à la forte demande qui lui est adressée. Le transport aérien, pour sa part, bénéficierait du dynamisme et des perspectives d'élargissement de la nouvelle compagnie Air Sénégal SA qui viserait en plus d'augmenter sa flotte, de desservir d'autres lignes notamment celle de Dakar-New York. Cette composante bénéficierait du programme hub aérien, en plus du projet de développement du tourisme et des entreprises (PDTE) en cours de réalisation. Au total, la croissance du sous-secteur des transports est attendue à 8,8% en 2020 contre 5,3% en 2019.

En ce qui concerne les services d'hébergement et de restauration, la relance observée à partir de 2016 devrait se poursuivre grâce, notamment, à l'accompagnement de l'Etat visant à rendre le tourisme plus compétitif, singulièrement, à travers la mise en œuvre du PDTE visant en particulier à réhabiliter le balnéaire dans la zone de Saly. Le Sénégal offre de nouvelles perspectives touristiques, via essentiellement le tourisme d'affaires et sportif à la faveur de la disponibilité actuelle d'infrastructures modernes de standard international. A court et moyen termes, en sus de la réhabilitation des aéroports régionaux, l'installation des nouvelles stations balnéaires de Mbodjiène et de Pointe Sarène ainsi que la promotion de la destination « Casamance » visant également à développer le micro-tourisme permettront de rehausser l'activité du sous-secteur. Au total, la croissance du sous-secteur est projetée en hausse de 5,2% en 2020.

Quant aux services financiers et d'assurance, ils tireraient profit du dynamisme de l'économie afin de répondre à la demande dont celle en produits d'assurance en rapport avec le développement du secteur agricole et industriel, mais également avec le développement du transport. Par ailleurs, avec le retour progressif de l'Etat sur le marché financier intérieur depuis 2019, de bonnes perspectives sont attendues sur le marché bancaire. Ainsi, le sous-secteur ressortirait en hausse de 6,5% en 2020, soit un gain attendu de près d'un point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Les activités immobilières, pour leur part, resteront dynamiques avec une progression attendue à 7,6% en 2020. Ce résultat serait lié à la poursuite des importants programmes en cours d'exécution, notamment, dans la périphérie de Dakar, en l'occurrence dans les zones urbaines de Diamniadio et de Lac Rose.

Par ailleurs, l'activité du secteur tertiaire profiterait également de la bonne tenue des services d'information et de communication. En effet, la téléphonie mobile et l'internet mobile devraient se maintenir sur une bonne tendance, à la faveur de la concurrence entre les différents

opérateurs et de l'élargissement de la licence 4G à tous les opérateurs. En outre, les télécommunications bénéficieraient des services renforcés de nouveaux opérateurs dans la fourniture d'accès à Internet (FAI) et MVNO. Ainsi, l'activité des services d'information et de communication est projeté à 5,0% en 2020, avec en particulier un raffermissement des activités du sous-secteur des télécommunications avec une croissance attendue en hausse de 3,6%.

Au titre de **la demande finale**, en 2020, la consommation finale se conforterait de 6,1% contre 5,7% l'année précédente, dans une contexte d'inflation faible et de croissance économique favorable. Au total, la consommation finale représenterait 82,3% du PIB contre 82,9%, un an auparavant, ce qui porterait le taux d'épargne intérieur à 17,7%, soit une amélioration de 0,6 point de pourcentage par rapport à 2019.

L'investissement, mesuré par la Formation brute de capital fixe (FBCF), s'améliorerait nettement pour s'établir à 30,9% du PIB en 2020 (contre 29,0% du PIB en 2019), traduisant également le bon dynamisme des investissements dans l'économie. Ainsi, la FBCF progresserait de 12,3% en 2020, essentiellement portés par sa composante privée qui profiterait de la réalisation des zones économiques spéciales, de l'amélioration de l'offre énergétique à travers la mise en œuvre du programme MCC, du renforcement des IDE en relation avec les travaux de recherches et de mise en œuvre des plateformes en perspective de l'exploitation du pétrole et du gaz prévue à partir de l'année 2022. En outre les IDE se renforceraient en 2020 de 11,5% dans un contexte d'amélioration de l'environnement des affaires.

Globalement, la demande intérieure se consoliderait, en termes réels, de 5,7% en 2020 contre 5,3% en 2019.

Du côté de la demande extérieure, les importations et les exportations de biens et services sont projetées respectivement en hausse de 5,3% et 9,5% en 2020.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, pour sa part, est projetée à 1,1% en 2020, soit au même niveau qu'en 2019. Elle reste donc stable en dessous du seuil de 3%, retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

Au titre des échanges avec le reste du monde, le compte courant devrait ressortir, en 2020, en déficit de 1368,3 milliards, soit 9,1% du PIB. L'excédent du compte financier (+1002,8 milliards) couvrirait partiellement le besoin de financement (-1276,3 milliards). Par conséquent, le solde global de la balance des paiements ressortirait en déficit de 92,0 milliards en 2019.

S'agissant de la situation monétaire en 2020, la masse monétaire augmenterait de 10,7% avec une diminution des avoirs extérieurs nets (-92,0 milliards) et une augmentation des créances nettes sur l'administration centrale (+204,1) et des créances sur l'économie (+469,6 milliards).

La réalisation des objectifs de politique économique reste étroitement liée à la réussite de la mise en œuvre des politiques sectorielles et des réformes clés, notamment dans les domaines des finances publiques, de l'agriculture, de l'industrie et du climat des affaires.

II2. LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LES REFORMES CLÉS

Le Sénégal entame en 2020 la deuxième année de mise en œuvre du second plan d'actions prioritaires (PAP) qui couvre la période 2019-2023. Le diagnostic du PAP I a révélé des performances économiques significatives malgré des faiblesses notamment dans la transformation structurelle de l'économie. Cependant, des avancées notoires sont constatées singulièrement dans la productivité et le profil des exportations. Ainsi, l'Etat vise la consolidation des acquis en matière de transformation structurelle dans l'inclusion sociale et territoriale. A cet égard, la bonne conduite des politiques sectorielles ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des réformes seront déterminantes dans la marche vers l'émergence.

II21. LE SECTEUR PRIMAIRE

Dans la perspective de rendre la croissance plus résiliente et inclusive, le Gouvernement entend renforcer la mise en œuvre de sa politique dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche pour répondre au besoin de la création de nouveaux moteurs de croissance tout en veillant à la dimension inclusive.

Dans le but de consolider les résultats du PRACAS I, la seconde phase du programme (2018-2022) a été lancée afin d'atteindre les objectifs, essentiellement, en termes de sécurité alimentaire et d'autosuffisance en riz et de recherche agricoles.

III2.1.1 Les productions agricoles

L'Agriculture est un des leviers essentiels de notre économie qui amorce une trajectoire ascendante avec des performances records enregistrées durant ces dernières années. En effet, le PRACAS, mis en œuvre entre 2014 et 2017 et inscrit parmi les projets structurants du Plan Sénégal Emergent (PSE), avait anticipé, en retenant, à l'aide d'un système de ciblage par cercles concentriques glissants, des filières prioritaires devant être progressivement élargies à d'autres pour couvrir, à terme, toutes les filières agricoles principales du Sénégal.

La mise en œuvre du PRACAS a permis au secteur d'améliorer sa performance à travers les bons résultats obtenus (records de production battus pour certaines spéculations, atteinte des objectifs d'exportation pour d'autres, etc.) et sa contribution à l'économie. Malgré le retard pluviométrique enregistré lors de la campagne 2018-2019, l'Etat a fourni des variétés à cycle court qui ont permis d'enregistrer des résultats satisfaisants. Pour maintenir, voire même accélérer cette dynamique de progrès, le Ministère de l'Agriculture et d'Equipement Rural (MAER) a engagé le processus de reformulation d'un PRACAS de seconde génération (PRACAS 2), afin de prendre le relai du PRACAS 1 sur la base de son bilan et des nouveaux défis de l'agriculture sénégalaise.

En perspective, le PRACAS 2 est en cours et couvre la période 2019 – 2023. Il vise à contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et augmenter les emplois agricoles à partir des produits prioritaires ciblés pour leurs potentiels importants de développement et de valeur ajoutée. C'est dans cette logique que dix-sept (17) filières prioritaires ont été retenues dans le cadre du PRACAS 2. Parmi celle-ci, il faut citer, entre autres, les céréales (riz, mil-sorgho, maïs, etc.), l'arachide, le coton et les fruits et légumes.

Cette stratégie reposera sur des atouts et opportunités majeurs du secteur, notamment :

- une dynamique vérifiable de modernisation impulsée par des résultats de recherche et leur transfert aux utilisateurs ;
- un capital humain de qualité ;
- des infrastructures structurantes déjà en place et d'autres en cours de construction et ;
- un accès aux marchés internationaux et régionaux, grâce à une position géographique privilégiée et des capacités nationales d'assurance qualité révélés par le label Origine Sénégal.

III.2.1.2 L'élevage

L'élevage est un des secteurs clés de l'économie sénégalaise qui occupe 550 514 ménages², soit près d'un tiers des ménages sénégalais, et contribue à la réduction de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. En outre, la proportion du secteur au PIB est de 3,8% en 2018 et la part dans la valeur ajoutée de l'agriculture au sens large³ se chiffre de 25,0%. L'élevage joue également un rôle essentiel d'appui aux systèmes d'activités agricoles, notamment, dans la traction, la fertilisation et l'adaptation aux chocs. Ainsi, la vente d'animaux, en 2017⁴, est la première stratégie adoptée par les agropasteurs pour faire face aux chocs.

Fort de ce constat, le Plan Sénégal Emergent (PSE), cadre de référence de la politique économique et sociale du Sénégal depuis février 2014, a retenu l'élevage parmi les secteurs à fort potentiel de croissance. En droite ligne du PSE et du Plan national de Développement de l'Élevage (PNDE), la vision de la politique d'élevage à l'horizon 2035 est « Un secteur de l'élevage compétitif, satisfaisant de manière durable la demande nationale en produits animaux et assurant la promotion socio-économique de ses acteurs ».

Pour la concrétiser, les quatre axes stratégiques d'intervention concernent, singulièrement, (i) l'accroissement de la productivité et des productions animales ; (ii) la création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes d'élevage ; (iii)

² Calculs effectués sur la base des estimations de l'ANSD en 2018

³ Inclut l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sylviculture

⁴ Enquête agricole annuelle 2018

l'amélioration de la mise en marché des produits animaux et (iv) le renforcement du cadre institutionnel d'intervention.

Au titre des réformes, le Ministère de l'Élevage et des Productions Animales (MEPA) a entrepris d'importantes mesures et réformes concernant, notamment, le code pastoral, la réglementation sur les cuirs et peaux, le code de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, la fiscalité intérieure sur le lait et les produits laitiers ainsi que le développement de l'élevage des équidés.

III2.1.3 La pêche et l'aquaculture

La pêche a contribué à hauteur de 1,6% du PIB et 10,8% du PIB du secteur primaire en 2018. Grâce aux produits halieutiques, la pêche fait partie des principales activités économiques pourvoyeuses de devises au Sénégal. En 2018, les exportations de produits de la pêche ont représenté 16,9% des recettes totales d'exportation du Sénégal, soit le 2^{ème} poste d'exportation. Au plan social, la pêche joue un rôle important dans l'alimentation et la nutrition des populations sénégalaises. Les produits de la pêche fournissent 70% des apports en protéines animales de ces populations et une consommation moyenne per capita de 29kg/an.

Compte tenu de son importance, le secteur de la pêche a été identifié parmi les moteurs de croissance dans l'Axe I du Plan Sénégal Émergent (PSE). La pêche et l'économie maritime doivent ainsi contribuer au renforcement de la compétitivité, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la création de richesse et d'emplois et des échanges extérieurs.

Afin de permettre aux acteurs du secteur de la pêche de contribuer de façon optimale dans le développement économique et social, les défis suivants devront être relevés:

- le maintien de l'agrément à l'exportation des produits de la pêche;
- la finalisation et l'adoption du projet de loi portant code de la pêche continentale et de son décret d'application ;
- l'adoption du code de l'aquaculture et son décret d'application ;
- la finalisation et la mise en service des pôles aquacoles de Matam ;
- le parachèvement du processus de mise aux normes de l'amont de la filière de transformation (sites de débarquement, moyens de transport, embarcations, fabriques de glace, mais également les sites de transformation artisanale) ;
- la stabilisation de la brèche de Saint-Louis et ;
- la poursuite de l'immatriculation des pirogues avec les plaques en aluminium.

III2.1.4 La gestion des ressources naturelles et de l'environnement

En matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, l'objectif majeur

du Gouvernement est de protéger et de maintenir les équilibres des écosystèmes afin d'asseoir les bases d'un développement économique et social durable et d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural. Ainsi, les stratégies sectorielles visent à faire face aux principaux défis portant sur : (i) la prolifération des dépôts sauvages de déchets ménagers et industriels ; (ii) les pollutions et nuisances ; (iii) l'érosion côtière, la dégradation des sols et la réduction des ressources végétales et animales sauvages ; (iv) les effets liés aux changements climatiques ; (v) la conservation de la diversité biologique et ; (vi) l'économie verte à travers les modes de production et de consommation durables, avec ses composantes essentielles telles que la croissance et les emplois verts mais aussi le recours à des industries et des technologies propres et sobres en carbone. Dans cette perspective, quatre (4) programmes sont retenus, à savoir : (i) la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres ; (ii) la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées ; (iii) la lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques et ; (iv) le pilotage, la coordination, le soutien aux services, l'amélioration des connaissances et la promotion du développement durable.

L'ambition du Ministère de l'Environnement est de mettre en place un dispositif de veille et de mise en œuvre d'actions permettant d'atteindre le développement durable. Ainsi un projet d'envergure a été élaboré pour servir de cadre d'orientation et d'action pour toutes les questions d'environnement.

II22. LE SECTEUR SECONDAIRE

Dans le secteur secondaire, la politique du Gouvernement demeure axée autour du développement du tissu industriel et du renforcement de la productivité et de la compétitivité des entreprises. Dans cette dynamique, le Gouvernement est déterminé à mener à terme son vaste programme dans le domaine de l'énergie, afin de réduire les coûts de production, mais également dans le secteur industriel par l'intermédiaire de la promotion de nouveaux pôles industriels. L'industrialisation demeure une phase prépondérante pour la transformation structurelle de l'économie et la résorption du chômage.

III22.1 L'énergie

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) place le secteur de l'Énergie parmi les « fondements de l'Émergence ». En effet, il constitue un enjeu majeur de développement durable pour le Sénégal à travers le Plan de Relance Intégré de l'Electricité et le Service Universel de l'Énergie.

Pour relever le pari de la disponibilité continue de l'énergie en quantité et en qualité aux entreprises et aux ménages, le Gouvernement a défini et mis en œuvre une politique de mix énergétique à l'horizon 2025 à travers une injection dans le réseau électrique de plus de 1 202

MW. La mise en œuvre de cette stratégie a aussi conduit à la mise en service de nouvelles capacités que sont Mérina Dakhar (30 MW) en janvier 2018, Kahone (20 MW) en février 2018 et sendou (125 MW) en août 2018.

Ce potentiel sera consolidé avec la mise en service en 2021 des centrales à charbon de Mboro (300 MW), éolienne de Taïba Ndiaye (150 MW dont 80 MW en 2019) et duale fioul de Malicounda de 120 MW à partir de 2020 et le projet ScalingSolar de 100 MW sur les sites de Kahone (Kaolack) et Kael (Touba).

S'agissant de la promotion des énergies renouvelables, il est à relever le développement des capacités de production axé sur le développement de dix (10) projets dont la réalisation de 4 mini centrales solaires en autoconsommation dans 4 hôpitaux régionaux, de l'électrification par voie solaire de 600 structures communautaires (case de santé, case des tout-petits, école, etc.). Le développement du secteur de l'électricité devrait bénéficier de l'appui de la mise en œuvre du deuxième compact du MCC qui démarre effectivement en 2020. Le compact vise la (i) modernisation et le renforcement du réseau de transport de Senelec ; (ii) l'élargissement de l'accès à l'électricité dans les zones rurales et péri-urbaines et ; (iii) la mise en place d'un cadre propice et le renforcement de capacités.

En conséquence, le réseau de distribution ainsi que le taux d'électrification rural devraient s'améliorer.

III22.2 L'industrie

L'industrialisation est sans nul doute le principal levier de l'Etat pour une transformation structurelle de l'économie. En effet, l'économie sénégalaise est passée, ces dernières années, d'une économie agraire à une économie de services sans passer par une réelle phase d'industrialisation. C'est ainsi qu'à travers le PSE, l'Etat entend donner une place de choix au secteur de l'industrie, en vue d'une contribution plus significative à la croissance et à la transformation structurelle. Parmi les 27 projets phares du PSE figurent les plateformes industrielles intégrées, les agropoles intégrés et compétitifs, le hub minier régional, les parcs industriels.

Le parc industriel sénégalais se compose en 2018 de 1941 entreprises dont 1894 PMI et 47 grandes entreprises industrielles. Dakar concentre 70% de la valeur ajoutée industrielle, 75% des emplois et plus de 75% des salaires. Les entreprises industrielles sont orientées vers le secteur agroalimentaire (47,8%), le secteur de la mécanique et métallurgie (12,2%), le secteur du « Bois, Papier, Carton et Imprimerie » (11,2%), le secteur de la chimie et du plastique (8,5%), le secteur de l'énergie (5,7%), le secteur des industries extractives (6,3%), le secteur du « textile,

habillement, cuirs et peaux » (3,5%) et les autres industries (4,8%). Le parc industriel est passé de 1030 entreprises en 2012 à 1941 entreprises en 2018.

En perspective, l'Etat entend poursuivre le Programme GIFIID (Identification de la croissance et appui à la mise à niveau et à la diversification de l'industrie) qui est l'application de la théorie de la Nouvelle Economie Structurale (NES) élaborée par le professeur Justin Lin de la Faculté de Développement de Pékin. Ce programme permet d'identifier les avantages comparatifs et les opportunités du marché international afin d'attirer des IDE. L'étude pour le Sénégal a permis de révéler que le pays dispose de potentialités d'exportations à exploiter dans les domaines du vêtement et du cuir, du maraichage et de la transformation alimentaire. Cependant, des réformes sont nécessaires afin d'atteindre les objectifs escomptés dans la mise en place d'un cadre incitatif à travers les ZES et les parcs industriels dans le but de lever les contraintes de coût liées, notamment, à l'électricité, l'eau, le foncier et le coût du travail.

III22.3 Les mines

Le secteur minier compte parmi les secteurs porteurs de croissance et d'exportations. Le Sénégal regorge de ressources minières telles que les phosphates, les minéraux lourds, l'attapulgit, les matériaux pour construction et pour cimenteries, l'or, le manganèse, le fer, les matériaux de base, le zircon et le titane. Cependant, les ressources minérales sont faiblement valorisées et le secteur privé national contribue à un faible niveau d'investissement. Par ailleurs, les retombées minières dans les collectivités locales demeurent également insuffisantes.

L'adoption d'un nouveau code minier (loi n°2016-32 du 8 novembre 2016 et de son décret d'application n°2017-459 du 20 mars 2017) est une des réformes majeures. S'agissant du cadre institutionnel, les décrets n°2017-1593 du 13 septembre 2017 et n°2017-1546 du 08 septembre 2017 définissent les missions et l'organisation du ministère chargé des mines et de la géologie. Le ministère sera organisé en distinguant des directions chargées du cadastre minier, du contrôle et de la surveillance des opérations minières. En outre, l'exploitation de nouvelles mines d'or et le développement des phosphates de Matam devraient contribuer fortement au renforcement de l'activité des industries extractives en 2020.

II23. LE SECTEUR TERTIAIRE

Dans le secteur des services, les efforts du Gouvernement en matière de renforcement des activités de production et de la productivité, seront poursuivis conformément aux orientations déclinées dans le PSE. La bonne mise en œuvre des actions engagées devrait faciliter la réussite du pari de faire du Sénégal un hub dans le domaine des services.

III23.1 Les postes et télécommunications

Le secteur des télécommunications reste dans une bonne dynamique et présente de grandes perspectives malgré une baisse du rythme d'expansion de l'activité sur le segment de la téléphonie fixe. Aujourd'hui, le secteur est principalement porté par la téléphonie mobile et dans une moindre mesure par Internet qui se profile de plus en plus comme le fer de lance pour les prochaines années.

Le secteur des télécommunications a connu en 2018 une grande réforme avec l'adoption de la loi n°2018-28 du 12 décembre 2018 portant Code des communications électroniques. Avec l'objectif de renforcer le rôle des télécommunications dans la stratégie de développement économique et social du Sénégal, le nouveau code consolide le cadre d'exercice de la concurrence, renforce la sécurité dans les usages numériques, encourage la promotion des investissements et de l'innovation et réaffirme les principes de protection des consommateurs.

Dès lors, l'un des défis du secteur, porte sur la connectivité. Ce défi renferme en lui-même un ensemble d'objectifs de nature à matérialiser la vision de la Stratégie Sénégal Numérique 2025 (SN 2025) « le numérique pour tous et pour tous les usages au Sénégal avec un secteur privé dynamique et innovant dans un écosystème performant » : élargissement de l'infrastructure haut et très haut débit, aménagement numérique du territoire, déploiement accéléré des services mobiles 4G, développement de l'Internet des objets et autres applications innovantes, développement des usages numériques à toutes les couches de la population, etc.

C'est dans ce cadre qu'une série de réformes est mise en œuvre ces années pour, d'une part, renforcer la concurrence par l'introduction de nouveaux acteurs sur les principaux segments du marché des télécommunications (FAI, MVNO et éventuellement des opérateurs d'infrastructures) et activer certains leviers de régulation (dégrouper, démocratisation des codes USSD) et, d'autre part, lever toutes les barrières techniques et économiques par l'adoption d'un nouveau cadre de gestion de l'interconnexion dont l'objectif est de permettre aux opérateurs, en particulier alternatifs, d'exercer librement leurs activités et de proposer aux consommateurs des services innovants dans les meilleures conditions tarifaires et technologiques.

Le second défi est relatif à la gestion des données. Il porte sur un ensemble d'objectifs particuliers, notamment, la sécurité et l'intégrité des réseaux, la confiance numérique, la protection des données personnelles principalement. La gestion des données est un défi extrêmement important pour préserver la souveraineté numérique du Sénégal et pour donner aux utilisateurs la confiance nécessaire pour profiter pleinement des possibilités offertes par le numérique.

A l'analyse du contexte national lié aux avancées technologiques, le secteur postal est porteur de beaucoup d'espoirs s'il arrive à tirer profit de l'opportunité offerte par les TIC pour adapter son organisation et proposer des produits adaptés aux exigences des consommateurs en termes de qualité, de fiabilité et d'innovation. Dans cet optique, l'Etat s'est proposé, à moyen

terme, de mettre en place des réformes pour, d'une part, moderniser la SN La Poste et, d'autre part, assurer une plus large ouverture du secteur à la concurrence. Enfin, dans le même sillage, l'Etat entend réglementer les transactions commerciales qui s'opèrent dans le secteur et clarifier ainsi les statuts, rôles et responsabilités des différents intervenants.

III23.2. Les transports

Compte tenu de sa transversalité par rapport au reste de l'économie, une attention particulière est accordée au sous-secteur du transport dans le PSE. A cet égard, le Sénégal ambitionne d'aligner son système de transport dans les standards internationaux. En effet, la position géographique du Sénégal est propice au développement d'un réseau de transports qui pourrait accroître la compétitivité économique du pays. Dans la lettre de politique sectorielle du secteur du transport, les autorités ont défini quatre orientations stratégiques qui tournent autour de (i) la consolidation du désenclavement interne et de l'intégration régionale ; (ii) le développement d'un système intégré utilisant tous les modes de transports, Gouvernance et Administration publique performante ; (iii) la professionnalisation des services de transport et meilleure compétitivité et (iv) le renforcement de la politique de modernisation du transport urbain.

Cependant, les contraintes inhérentes au secteur sont nombreuses. Elles concernent, entre autres, la pollution automobile, la congestion, l'insécurité routière, la vétusté du parc automobile et du chemin de fer.

En perspective, les projets ferroviaires phares sont le Train Express Régional (TER) et le projet de réhabilitation du chemin de fer Dakar Bamako. Concernant le transport urbain, le Bus Rapid Transit (BRT) est un projet sur un linéaire de 18,3 km reliant les villes de Dakar et Guédiawaye. Quatorze communes seront, ainsi, desservies avec une réduction de moitié des temps de parcours et avec des conditions de sécurité, de confort et de régularité. Par ailleurs le secteur des transports tirerait profit du renforcement de la compagnie Air Sénégal avec l'acquisition de nouveaux appareils mais aussi l'élargissement de la desserte.

III23.3. Le commerce

Avec une part dans le PIB évaluée à 12,6% en 2018, le commerce demeure un des secteurs clés de l'économie et emploie une bonne partie de la main d'œuvre. Dans le but d'intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement, le PSE met l'accent sur la promotion et la structuration de marchés à vocation régionale et sous régionale, le développement de plateformes commerciales et de bourses de produits agricoles. La politique commerciale intérieure vise la surveillance des marchés, le respect des règles relatives à la

concurrence, aux prix, à l'approvisionnement, à la qualité des produits, à la justesse des mesures, à la loyauté des transactions et à la protection des consommateurs. Par ailleurs, la politique commerciale extérieure consiste, essentiellement, à veiller à l'approvisionnement correct de produits étrangers et au développement des exportations. Au Sénégal, le programme du cadre intégré renforcé (CIR) a pour rôle d'accroître la capacité des pays moins avancés à s'intégrer dans le système commercial multilatéral afin de réduire la pauvreté et de bénéficier d'un accès accru aux marchés.

Le diagnostic du secteur issu du PSE révèle que les contraintes à l'essor du commerce se traduisent par des perturbations dans l'approvisionnement du marché intérieur, combinées à des prix élevés. Elles sont principalement liées à l'insuffisance des moyens d'intervention et de surveillance des marchés et circuits de distribution, la faiblesse de l'offre et son caractère peu diversifié tant pour le marché intérieur que pour le marché extérieur et la faible concurrence sur certains segments des marchés. Le secteur reste dominé par l'informel, d'où la nécessité d'aller vers sa modernisation, à travers le développement de la moyenne et grande distribution et l'implantation au sein des principaux pôles économiques de marchés de gros pour le stockage, le conditionnement et la commercialisation des produits locaux. En 2018, le taux de couverture de l'oignon et de la pomme de terre est passé respectivement à 8 mois et 7 mois.

En perspective, le secteur du commerce devrait bénéficier des mesures prises pour accompagner les secteurs productifs et des gels annuels des importations de produits horticoles. Le Sénégal entend poursuivre le développement des exportations des fruits et légumes (mangue, melon, pastèque, haricot, tomate cerise, maïs doux, courge, etc.).

III23.4 Le tourisme

Le Gouvernement a développé, dans le cadre de l'axe 1 du PSE qui prône la transformation structurelle de l'économie et la croissance, un plan stratégique de développement touristique qui ambitionne de promouvoir un tourisme éthique, responsable, compétitif et contribuant durablement à l'émergence économique du Sénégal. Cette stratégie repose sur trois piliers que sont : (i) le développement de l'offre touristique ; (ii) la promotion d'un tourisme adaptée et ; (iii) la réorganisation et la réforme de la gouvernance du secteur. La stratégie envisage également le développement de zones touristiques intégrées et d'un plan sectoriel de développement du micro-tourisme à travers l'utilisation du tourisme comme vecteur de développement social et territorial, via la promotion de la création de micro-entreprises touristiques.

En perspective du développement touristique, il est prévu :

- ✓ les travaux de protection et de restructuration des plages de Saly ;

- ✓ la finalisation des travaux de viabilisation de 110 ha du site de Pointe Sarène en 2019 ;
- ✓ le début de construction à pointe Sarène (hôtels, villa etc.) en novembre 2019 ;
- ✓ le début des travaux d'aménagement de la station balnéaire à Mbodiène en juin 2019 ;
- ✓ la finalisation du processus de validation des études architecturales du programme de reconstruction et de mise aux normes des aéroports du Sénégal et ;
- ✓ l'augmentation des fréquences des dessertes d'Air Sénégal SA, notamment vers Conakry, Bamako et Banjul.

II24. LE QUATERNAIRE

III24.1 L'éducation et la formation professionnelle

L'éducation et la formation constituent aujourd'hui l'un des leviers les plus importants pour l'amélioration des conditions économiques, sociales et culturelles d'une nation dans la mesure où elles fournissent des ressources humaines qualifiées capables de répondre aux besoins de ce développement tout en promouvant la stabilité des pays.

Bien qu'il y ait une amélioration du taux brut de scolarisation (TBS) par rapport à l'année précédente, les résultats du secteur éducatif sont mitigés. En effet, les contreperformances seraient liées au financement ou à l'absorption des crédits alloués mais aussi au retard dans la mise en place des crédits, souvent à partir du mois de mai dans certaines inspections d'éducation et de formation (IEF). Par ailleurs, les principales contraintes du secteur concernent les retards notés dans les constructions des infrastructures scolaires, notamment la résorption des abris provisoires mais également les lenteurs dans l'approbation des marchés.

S'agissant de l'enseignement supérieur, l'achèvement des travaux des universités de Diamniadio et de celle du Sine-Saloum, devrait renforcer l'offre de formation. Concernant la formation professionnelle, la mise en place des Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP) et le renforcement du fonds de financement de la formation professionnelle et technique (3FPT) à travers la CFCE faciliteraient davantage l'accès et l'insertion.

III24.2 La santé

La politique du Gouvernement en matière de santé, s'inscrit dans la dynamique de l'atteinte des objectifs nationaux et internationaux. La mise en œuvre de la politique sanitaire s'articule autour des cinq (05) programmes suivants : (i) Santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent ; (ii) Prévention et prise en charge de la maladie ; (iii) Renforcement du système de santé et ; (iv) Gouvernance sanitaire et Appui aux groupes vulnérables.

En matière d'offre de service, des avancées sont relevées avec la construction de huit (8) centres de dialyse (Thiès, Diourbel, Sédhiou, Kolda, Louga, Ndioum, Matam et Saint-Louis),

l'élaboration des protocoles de prise en charge des maladies chroniques à soins coûteux, l'introduction du vaccin contre le cancer du col de l'utérus dans le programme de vaccination, la sélection des districts sanitaires devant mettre en œuvre le programme de dépistage du cancer du col de l'utérus et la subvention des médicaments anti cancéreux.

En perspective, il est projeté de mettre en œuvre le plan stratégique santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent (SRMNIA) 2016-2020, d'augmenter le nombre de sites sentinelles de surveillance de la nutrition, de renforcer le dispositif de suivi /évaluation des programmes SRSE, de mettre en place des normes pour les laboratoires publics, d'achever la construction des dix centres de dialyse et celle du centre de santé de Goudomp, mais également mettre en œuvre le nouveau PNDSS 2019-2028, de poursuivre le Plan d'accélération de la production de la carte d'égalité des chances (PAPCEC) et de mettre en œuvre le plan stratégique 2017- 2021 de lutte contre les hépatites virales.

III24.3 La politique de maîtrise de l'eau

La mission du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement s'articule autour de la promotion, de manière durable et équitable, de la gestion des ressources en eau ainsi que de l'accès universelle à l'eau potable et à des systèmes d'assainissement adéquats.

L'Etat du Sénégal a mis en place un ensemble de mesures afin de renforcer les performances du secteur. A ce titre, il existe depuis 2008 une loi sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement (LSPEPA). A cela s'ajoute, l'existence d'une Lettre de Politique Sectorielle 2015-2025, d'une feuille de route pour les objectifs pour le développement durable et d'une Cellule de Coordination, de Planification et de Suivi des Projets (CPCSP), regroupant l'unité de coordination des projets (UC-PEPAM) et la Cellule d'étude et de Planification (CEP) du MEA.

Au titre des réformes, le sous-secteur de l'hydraulique rurale à travers l'OFOR a signé six (06) contrats de délégation de service public (DSP) avec la société d'exploitation des ouvrages hydrauliques (SEOH) pour le réseau du Notto-Diosmone-Palmarin et du Gorom-Lampasar, la société Aquatech Sénégal pour les régions de Diourbel et Fatick, la société Flex Eau pour les régions de Kaolack et Kaffrine, la société SOGES pour la région de Tambacounda, le cinquième signé avec la société SDER pour les régions de Saint-Louis et Matam et le sixième avec la SDER pour la région de Louga.

Concernant le problème d'autosuffisance en eau de Dakar, il sera résolu avec les projets de dessalement d'eau de mer aux mamelles et KMS3 au lac de Guiers, jusqu'à l'horizon 2035. S'agissant de la difficulté liée à la qualité de l'eau dans les zones affectées par la présence de fluor et de fer dans le sous-sol, des projets de défluoruration sont en cours (une station réalisée pour la ville de Fatick et une prévue pour la ville de Kaolack) et des projets de déferrisation sont

en cours (station presque terminée pour le point K qui traite les eaux des forages ferrigineux de Pout et une station en cours à Koungeul)

Dans le domaine de l'hydraulique urbaine, le processus de la réforme de seconde génération, lancé en 2017 a abouti à l'attribution du contrat d'affermage au groupe SUEZ suite au rejet le 13 juin 2019 par l'ARMP du dernier recours de la SDE.

III24.4 La culture

Dans le domaine de la culture, le Gouvernement a l'ambition de valoriser les potentialités et de stimuler la créativité et le talent des artistes pour accroître le volume et la qualité de la production culturelle et artistique. À cet égard, pour promouvoir les industries créatives performantes et mieux diffuser les produits culturels au plan national et international, des infrastructures et des plateformes culturelles seront réalisées pour accompagner le développement du secteur. La culture est également un rempart au développement du tourisme adossé, en partie, sur le développement du patrimoine culturel national. La culture est au cœur de la stratégie d'émergence déclinée dans le PSE, à travers deux piliers : la transformation structurelle des secteurs de croissance et le développement humain.

Pour réussir l'émergence et le développement, le Sénégal doit s'adosser à des valeurs sûres de sa culture riche et plurielle. Le ministère de la Culture et de la Communication a ainsi un rôle fondamental à jouer dans la campagne de conscientisation et d'appropriation du programme par les populations. Le département de la culture prouve sa disposition à être impliqué dans cet important programme de l'Etat par la mise en place de projets culturels structurants et concrets qui prennent en compte le développement, la jeunesse et les infrastructures au profit de la communauté artistique.

En perspectives, le programme national de développement des initiatives culturelles et créatives prévoit des actions allant dans le sens de :

- ✓ favoriser et soutenir la créativité et le développement des entreprises dans le secteur culturel ;
- ✓ travailler activement à accroître la qualité, l'authenticité et la compétitivité des produits de ces entreprises ;
- ✓ encourager les entreprises et industries culturelles à se formaliser en adoptant des règles modernes de fonctionnement et de gestion et ;
- ✓ soutenir la formation et le perfectionnement des acteurs et des opérateurs économiques culturels.

III24.5 Le sport

L'objectif global du sous-secteur est d'augmenter sa contribution au développement et de le rendre accessible à tous, au regard de ses fonctions sociales, économiques, psychologiques et thérapeutiques. Dans cette perspective, les politiques et stratégies du sous-secteur visent essentiellement à promouvoir le sport et les activités connexes par la construction de complexes modernes omnisports, d'infrastructures sportives et la réhabilitation des stades régionaux, le développement du sport à l'école et la promotion d'entreprises sportives et d'activités connexes ainsi que le renforcement de ses dispositifs de gestion.

En perspectives, la stratégie définie devrait permettre de tracer la voie menant vers la résolution des difficultés structurelles auxquelles le secteur du sport fait face. Il s'agit, en l'occurrence d'améliorer la professionnalisation des acteurs, l'encadrement des droits d'exploitation audiovisuelle et du sponsoring, la cogestion, le financement du sport et la valorisation des loisirs sportifs. S'y ajoutent, le renforcement de la lutte antidopage, de la gouvernance dans le sport mais, également, la relance du sport scolaire et un meilleur encadrement des disciplines sportives traditionnelles. Par ailleurs, l'implication des collectivités locales et la promotion du sport-santé sont prises en compte dans le cadre de la nouvelle stratégie. Au titre des réformes, l'objectif est de disposer d'un code des sports en prenant comme socle, les travaux de la commission de réforme des textes. Le Sénégal abritera également les jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) d'été 2022.

III24.6 L'Urbanisme et l'Habitat

Dans le PSE, l'habitat est un des six (6) moteurs de la croissance économique dont les objectifs sont liés à l'accélération de l'offre en habitat social et au développement d'un écosystème de construction en vue d'atteindre 15 000 logements par an, en moyenne. Par ailleurs, les objectifs spécifiques concernent la création de pôles urbains avant 2023. De ce fait, le Gouvernement a opéré une véritable rupture en matière de politique d'habitat sous la pression démographique et ses conséquences sur la demande de logement largement au-dessus de l'offre.

Cette démarche matérialisée dans le PSE traduit la volonté de l'Etat de : (i) assurer un meilleur accès des populations à des parcelles viabilisées et appropriées ; (ii) améliorer la qualité de l'habitat et du cadre de vie en milieux urbain et rural et ; (iii) éradiquer les bidonvilles et les habitats précaires et reloger toutes les familles vivant dans des zones inondables.

Au-delà de l'habitat, la politique d'urbanisation de l'Etat est repensée avec pour but :

- ✓ décongestionnement de la capitale et développement de nouveaux pôles urbains à l'intérieur du Sénégal ;

- ✓ développement d'une nouvelle stratégie de planification et de gestion du développement des villes au Sénégal, axée sur les potentialités économiques ;
- ✓ articulation des politiques du développement urbain aux politiques de développement territorial dans le contexte de l'acte 3 de la décentralisation ;
- ✓ constitution et sécurisation de réserves foncières dédiées ;
- ✓ aménagement et équipement des nouveaux sites ;
- ✓ émergence de nouveaux hubs socio-économiques et administratifs autonomes et ;
- ✓ accélération de la construction d'infrastructures prioritaires.

III24.7 L'emploi

La lutte contre le chômage est la principale priorité des autorités sénégalaises. En plus du taux de chômage, le sous-emploi, qui rassemble les individus qui travaillent en deçà de la durée légale de travail et qui seraient prêts à travailler davantage si l'occasion leur est donnée, est un indicateur important. Les stratégies de lutte contre le chômage sont déclinées ci-après :

- ✓ promotion de l'emploi, à travers toutes ses formes, dans les politiques économiques et réformes structurelles ;
- ✓ amélioration et développement des relations formation/emploi dans les secteurs économiques (adéquation emploi/formation et employabilité des jeunes demandeurs d'emploi) et ;
- ✓ renforcement des capacités du Ministère en charge de l'emploi et amélioration du système de gestion des marchés du travail.

Par ailleurs, l'Etat du Sénégal a mis en place en mars 2018 la Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ) dans l'optique de promouvoir, d'encourager et d'accompagner l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes. Les principales missions de cette Délégation concernent, entre autres, le financement direct des entrepreneurs, la garantie auprès d'institutions financières et bancaires et la promotion d'investissements innovants. Un premier financement de dix (10) milliards a déjà été octroyé à 15 000 bénéficiaires dont 60% de femmes et 40% de jeunes. Par ailleurs, dans le même sillage, les domaines agricoles communautaires (DAC) ont pour rôle principal de lutter contre le chômage et inciter la population à travailler la terre.

III24.8 La sécurité des biens et des personnes

Dans un contexte mondial et sous-régional marqué par l'insécurité grandissante, du fait, en particulier, des menaces liées au terrorisme, le Gouvernement est déterminé à se doter de l'ensemble des moyens pour prélever l'intégrité territoriale et la sécurité des biens et des

personnes. A cet effet, les effectifs des forces de défense et de sécurité continueront d'être renforcés pour garantir un climat de paix, facteur important pour la bonne marche des activités économiques et la concorde nationale.

La sécurité intérieure sur l'ensemble du territoire national fait partie des grandes missions du Ministère de l'Intérieur. Plusieurs stratégies ont été développées, notamment par la Police nationale, afin d'assurer la sécurisation des personnes et des biens, en rapport, notamment, avec (i) une veille permanente et une sécurisation à grande échelle ; (ii) une présence renforcée aux frontières ; (iii) une simplification et une facilitation des procédures administratives ; (vi) une intensification de la lutte contre la grande criminalité et ; (v) un renforcement des capacités opérationnelles.

En outre, la création de l'Agence d'assistance à la sécurité de proximité a permis de renforcer le Plan National de Prévention et de lutte contre la délinquance (PNLD) en collaboration avec la police et la gendarmerie ainsi que les comités départementaux dudit plan.

III24.9 La protection sociale

La lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités sociales font partie intégrante des priorités nationales. C'est dans le but d'atteindre ces objectifs qu'a été créée la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN) dont les missions portent sur (i) l'impulsion et la mise en œuvre des politiques publiques en matière de protection sociale et de solidarité nationale ; (ii) la mise en place d'un dispositif efficace d'intervention de l'Etat en matière de protection sociale et de solidarité nationale et ; (iii) la coordination de toutes les politiques publiques de protection sociale contribuant à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

Afin de remplir pleinement ses missions, la DGPSN s'appuie sur des projets et programmes exécutés, notamment, par le Commissariat à la Sécurité alimentaire (CSA), le Fonds de Solidarité nationale (FSN), le Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF), le Projet des Filets sociaux (PFS) et la Caisse autonome de Protection sociale universelle (CAPSU).

III24.10 Autres composantes du Quatenaire

Le Gouvernement s'est engagé, depuis avril 2019, dans des discussions en vue d'un nouveau programme avec le FMI appuyé par l'instrument de coordination de la politique économique (ICPE). Ce nouveau programme est plus flexible que l'ancien et est sans décaissements de la part du Fonds.

Au titre de la gestion budgétaire, le déficit budgétaire devrait être porté à 3% du PIB en 2019, conformément au Pacte de convergence et de Solidarité à l'échelle de l'UEMOA. A cet effet, des efforts sur le recouvrement des recettes budgétaires sont nécessaires pour couvrir le supplément de dépenses.

Par ailleurs, le Gouvernement entend renforcer la mobilisation des ressources internes. Le Gouvernement mettra en œuvre, à compter de 2020, une stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT) dont une première version sera disponible en décembre 2019. Cette stratégie aura pour objectif d'améliorer significativement et de manière durable le recouvrement des recettes budgétaires, pour atteindre un taux de pression fiscale de 20% à l'horizon 2023, permettant à la fois de financer des programmes de développement inscrits dans le PSE II et de maintenir la stabilité macro-budgétaire du Sénégal. Par ailleurs, la modernisation des administrations fiscale et douanière, le renforcement de la politique fiscale et la rationalisation des dépenses fiscales seront également poursuivis. En outre, la réflexion sur le régime fiscal concernant les activités agricoles, foncières et minières, les services financiers et l'économie numérique devraient se poursuivre. Toutes ces mesures devraient aboutir à la proposition de texte portant rationalisation et/ou simplification de la fiscalité. En perspective du développement du secteur pétrolier et gazier, le renforcement des capacités des agents et une participation active des compétences du ministère en charge du pétrole aux programmes de contrôle fiscal à l'image de la coopération entre les services fiscaux et la Douane est indispensable.

En outre, la politique d'endettement vise une gestion prudente de la dette pour assurer la soutenabilité des finances publiques, tout en favorisant le développement économique. Ainsi, elle cherche à préserver la viabilité de la dette et des finances publiques en général par l'élaboration, l'application et le suivi de la stratégie d'endettement. Le gouvernement s'engage à maintenir une politique prudente d'endettement, tout en mobilisant des ressources conséquentes pour financer la croissance. Aujourd'hui, la politique d'endettement est de plus en plus orientée vers le choix d'instruments innovants tels que les obligations assimilables, les adjudications ciblées réservées à des spécialistes en valeurs du Trésor, les financements structurés de projets. L'Etat explorera également les sources alternatives de financement comme le développement des partenariats publics – privé (PPP) pour certains projets d'envergure et le renforcement du climat des affaires pour développer les investissements directs étrangers.

La gouvernance est devenue une dimension-clé des politiques et réformes en faveur de la lutte contre la pauvreté et l'atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD). En matière de promotion de la bonne gouvernance, des avancées notables ont été réalisées par le Sénégal. Ces progrès concernent, notamment, la loi sur la parité, l'égalité et l'équité de genres, la révision de la carte judiciaire, la réforme du code de la nationalité et le principe relatif à la transparence avec l'adoption de la loi sur le code de transparence dans la gestion des finances

publiques. De plus, dans le cadre de la gestion des finances publiques, le Sénégal a transposé sept des huit (8) directives du cadre harmonisé des finances publiques, à l'exception de la directive portant régime financier et comptable des collectivités territoriales. En particulier, la loi organique portant lois des finances consacre les principes qui sous-tendent les nouvelles pratiques budgétaires et comptables : le passage d'un budget de moyens à un budget axé sur les résultats, de la comptabilité de caisse à une comptabilité patrimoniale en droits constatés, ainsi que le renforcement des pouvoirs de contrôle de l'Assemblée nationale et de la Cour des comptes. Dans ce sillage, les réformes budgétaires prévues par la LOLF seront pleinement mises en œuvre à compter du 1er janvier 2020. Afin d'assurer la réussite de la bascule en budget de programme, le Gouvernement entend poursuivre la mise en cohérence du cadre juridique des finances publiques en révisant le décret n° 2011-1880 du 11 novembre 2011 relatif au règlement général sur la comptabilité publique et en élaborant un décret portant cadre de gestion budgétaire de l'État qui vient préciser les règles de gestion des autorisations budgétaires. Le gouvernement adoptera un nouveau système d'information financière de l'Etat (Système intégré de Gestion de l'Information financière – SIGIF), intégrant à la fois les opérations relatives à l'élaboration du budget, son exécution, son contrôle et sa reddition en fin d'exercice. Le Gouvernement mettra en place d'un mécanisme de suivi des engagements pluriannuels, avec un échéancier des Crédits de Paiement (CP) associés aux Autorisations d'Engagement (AE) pour tous les projets (nouveaux et en cours).

III. LES FINANCES PUBLIQUES

III1. L'EXERCICE BUDGÉTAIRE EN 2018

La gestion budgétaire au titre de l'année 2018 s'est déroulée dans un contexte marqué par la poursuite de l'exécution des projets déclinés dans le Plan Sénégal Émergent et de la mise en œuvre des réformes identifiées dans le cadre du programme économique et financier appuyé par l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE). Elle s'est articulée, conformément à la politique de rationalisation des dépenses de consommation de l'État, autour de la gestion prudente des charges de fonctionnement et du maintien d'un niveau soutenu des investissements structurants. En termes de mobilisation des ressources, les efforts ont porté, essentiellement, sur l'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement du contrôle. Globalement, le besoin de financement (déficit budgétaire dons compris) est ressorti à 477,6 milliards, soit 3,7% du PIB en 2018, contre un déficit de 362,2 milliards, soit 3,0% du PIB en 2017.

III11. LES RECETTES

Les ressources totales se sont inscrites en légère hausse de 2,1%, passant, ainsi, de 2376,6 milliards en 2017 à 2425,5 milliards en 2018. Elles sont composées de recettes budgétaires pour 2137,5 milliards, de dons pour un montant de 256,4 milliards et des ressources au titre du FSE pour 31,6 milliards.

S'agissant des recettes fiscales, estimées en hausse de 7,9%, elles sont constituées essentiellement des « impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital », des « impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales » (droits de porte) et des « impôts sur les biens et services » avec des parts respectives de 30,3%, 14,6% et 51,1%. Les « impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital » sont évalués à 603,3 milliards en 2018 après une réalisation de 543,5 milliards en 2017, soit un accroissement de 59,8 milliards (+11,0%). Cette augmentation reflète, principalement, les performances des recouvrements observés au niveau de l'impôt sur le revenu (367,3 milliards) et, dans une moindre mesure, de la taxe sur la plus-value immobilière (4,7 milliards), qui affichent des hausses respectives de 20,7% et 27,2%. La forte progression de l'impôt sur le revenu est, pour l'essentiel, imputable aux performances des services d'assiette conjuguées aux retenues à la source sur les salaires supplémentaires obtenus à travers des avis à tiers détenteurs (ATD) exécutés avec succès sur les comptes de dépôt des structures publiques. En revanche, l'impôt sur les sociétés, évalué à 190 milliards, a enregistré une légère baisse de 1,7 milliard en rapport avec le recul des contributions des secteurs secondaire et tertiaire. En effet, la Société Sabodola Gold Operation, principale entreprise pourvoyeuse de cet impôt, a vu sa contribution baisser du fait du repli de son bénéfice imposable

à la suite des dotations aux amortissements relativement élevées. Au niveau du secteur tertiaire, l'impôt sur les sociétés du groupe SONATEL a enregistré une baisse pour les mêmes raisons liées aux dotations aux amortissements. Pour ce qui est des impôts sur les salaires et la main d'œuvre, constitués essentiellement de la Contribution forfaitaire à la charge de l'employeur (CFCE), ils sont estimés à 5,3 milliards en 2018 contre 14,0 milliards en 2017, soit un recul 62,1% en liaison avec le transfert progressif de la taxe au profit du fonds de financement de la formation professionnelle.

S'agissant des taxes sur biens et services, elles sont chiffrées à 1016,2 milliards et ont enregistré une amélioration de 61,3 milliards (+6,4%), sous l'effet, notamment, de la performance de la TVA intérieure hors pétrole, de la TVA à l'import hors pétrole et des recettes pétrolières. En effet, les recouvrements au titre de la TVA intérieure hors pétrole (303,2 milliards), de la TVA à l'import (404,1 milliards) et de la taxe sur les activités financières (62,5 milliards) ont progressé, respectivement, de 5,4%, 12,9% et 5,7%. Les taxes intérieures sur biens et services ont tiré profit de la baisse progressive des crédits de TVA, conjuguée aux actions entreprises par les services des Impôts et ceux des Douanes pour le renforcement du contrôle et du recouvrement des prises en charge. Pour ce qui est de la performance enregistrée sur la Tva de porte, elle a été également soutenue par l'augmentation des importations. En outre, les taxes sur les biens et services ont bénéficié du bon comportement du recouvrement de la taxe spéciale sur le ciment ainsi que de la Contribution pour le Développement économique (CODEC) pour des montants respectifs de 20,7 milliards et 14,0 milliards. Au titre des recettes pétrolières, évaluées à 260,9 milliards contre 254,8 milliards en 2017, elles sont en hausse de 2,4% en rapport avec l'accroissement des droits de porte et de la taxe spécifique. Cette situation a été amoindrie par le retrait du fonds de sécurisation des importations de produits pétroliers (FSIPP) dont le recouvrement s'est établi à 17,3 milliards contre 26,4 milliards un an auparavant dans un contexte de maintien de la stabilité des prix à la pompe malgré le renchérissement du cours du baril au plan international.

Quant aux impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales, ils sont ressortis à 290,3 milliards en 2018 contre 266,4 milliards l'année précédente, soit un accroissement de 9,0% (+24,0 milliards). Cette hausse a été tirée, principalement, par les droits de porte portant sur les produits pétroliers, lesquels ont été recouverts à hauteur de 32,8 milliards, soit une progression de 14,6 milliards (+80,6%).

Au total, la pression fiscale au titre de l'année 2018 est ressortie à 15,3% du PIB contre 15,2% l'année précédente, soit une augmentation d'environ 0,1 point de pourcentage. Cette situation s'explique essentiellement par les efforts d'élargissement de l'assiette et le renforcement du contrôle. Ainsi, le ratio s'établit en-dessous du plancher communautaire de 20% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale.

III12. LES DONS

Les dons sont estimés à 256,4 milliards et sont composés des dons budgétaires pour 19,5 milliards et des dons en capital projetés à 236,9 milliards. Les dons ont reculé de 8,0 milliards par rapport à l'année précédente, à la faveur d'une contraction des dons budgétaires (-29,9 milliards), atténuée, toutefois, par le relèvement des dons en capital (+21,8 milliards).

III13. LES DÉPENSES

Les charges sont passées de 2214,3 milliards à 2315,3 milliards entre 2017 et 2018, soit une hausse de 101 milliards (+4,5%), imputable, essentiellement, aux paiements d'intérêts sur la dette (+29,2 milliards), à la rémunération des salariés (+82,0 milliards), aux subventions (+86,7 milliards), et, dans une moindre mesure, aux dons courants (+17 milliards). Toutefois, cette tendance haussière a été atténuée par le recul des dépenses exécutées sous forme de transferts en capital (-92,1 milliards) et de celles consacrées à l'utilisation des biens et services (-20,4 milliards). Au total, le solde net de gestion s'est détérioré de 53,2 milliards en 2018 comparativement à 2017.

Les intérêts sur la dette publique et la rémunération des salariés, estimés respectivement à 263,2 milliards et 682,0 milliards en 2018, sont en hausse de 12,5% et 13,7%. La progression des charges d'intérêts sur la dette est imputable principalement aux intérêts sur la dette extérieure qui sont passés de 178,3 milliards en 2017 à 210,3 milliards en 2018, soit une hausse de 18,0%, tirée en partie par l'émission d'euro-obligations. Les dépenses de personnel, pour leur part, ont enregistré une progression de 13,7%. Le ratio de la « masse salariale rapportée aux recettes fiscales » est ressorti à 34,3% contre 32,5% en 2017, soit un relèvement de 1,8 point de pourcentage en rapport avec l'amélioration de la rémunération des personnels de l'éducation et de la santé ainsi qu'à l'apurement progressif des rappels. Quant aux dépenses de transferts effectuées sous forme de dons en capital, elles ont baissé de 17,2% pour s'établir à 442,7 milliards en 2018.

Les acquisitions nettes d'actifs non financiers (investissements hors ceux effectués sous forme de dons en capital) se sont établies globalement à 587,6 milliards en 2018 contre 524,6 milliards en 2017, soit une hausse de 12,0%, grâce notamment à une contribution significative des ressources extérieures. En effet, ces dépenses exécutées sur ressources externes ont atteint 517,7 milliards contre 457 milliards un an auparavant, soit un accroissement de 61,2 milliards (+13,4%) imputable, notamment, à l'accroissement des financements mobilisés sous forme de prêts projets. Quant aux investissements financés sur ressources internes et exécutés par l'Etat, ils sont évalués à 69,9 Mds, soit une progression modérée de 2,8%. La prise en compte des dépenses d'investissement de l'Etat effectuées sous forme de dons en capital porterait les

investissements globaux financés par l'Etat à 512 milliards contre 602,8 Mds, soit un repli de 15%. Cette baisse traduit l'option de limiter les dépenses internes pour dégager un espace budgétaire permettant d'accélérer l'exécution des dépenses en capital financées sur ressources externes.

III14. LE FINANCEMENT

En 2018, le financement du déficit budgétaire, arrêté à 477,5 milliards, a été pris en charge par une acquisition nette d'actifs financiers à hauteur de 458,7 milliards mais également à travers une accumulation de passifs de 936 milliards tirée essentiellement par le financement extérieur.

Le financement extérieur repose, essentiellement, sur l'émission d'euro-obligations pour une valeur de 1077,0 milliards et les tirages sur prêts-projets à hauteur de 280,7 milliards. En termes de remboursement, l'amortissement de la dette extérieure est chiffré à 121 milliards.

Pour ce qui est du financement intérieur, il est marqué par un désengagement net sur les titres de créances et des "autres crédits bancaires" de 240,0 milliards et 36,0 milliards, respectivement.

III15. LA DETTE PUBLIQUE

L'encours de la dette publique totale est passé de 5848,5 milliards en 2017 à 7137,4 milliards à fin 2018, soit un accroissement de 22% contre une progression de 10,1% un an auparavant. S'agissant du ratio de l'encours de la dette publique par rapport au PIB, il est ressorti à 54,7% en 2018 contre un taux de 47,7% en 2017. L'encours de la dette est composé de la dette extérieure et de de la dette intérieure, pour des montants respectifs de 6250,2 milliards et 887,2 milliards.

III2. LES PROJECTIONS À FIN DÉCEMBRE 2019

En 2019, l'évolution de la gestion budgétaire serait marquée par les orientations de l'Etat dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du PSE et des engagements souscrits à travers le programme économique et financier. Cette situation devrait se traduire par un renforcement du recouvrement des recettes à la faveur de l'élargissement progressif de l'assiette fiscale et du renforcement du contrôle, d'une part, et d'autre part, par la maîtrise des charges de fonctionnement ainsi que la priorisation des dépenses d'investissement. Globalement, le déficit budgétaire, dons compris, est attendu à 534,1 milliards, soit 3,8% du PIB en fin 2019, contre 477,5 milliards (3,7% du PIB) en 2018. Ce taux, qui reflète une déviation de 0,8 point de pourcentage par rapport à la programmation initiale de 2019 (3% de déficit), s'explique pour 0,7

point de pourcentage par la subvention complémentaire allouée à la SENELEC en liaison avec la régularisation du secteur de l'électricité et 0,1 point du fait de la révision à la baisse du taux de croissance et du déflateur qui ont eu un effet sur le PIB nominal.

III21. LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Les ressources totales de l'État sont projetées en hausse de 16,8% (+407,5 milliards). Elles devraient, ainsi, passer de 2425,5 milliards en 2018 à 2832,9 milliards pour la deuxième LFR de 2019. Elles sont constituées de recettes budgétaires pour une valeur de 2561,5 milliards et des dons à hauteur de 271,4 milliards.

Les recettes budgétaires sont projetées en hausse de 20,3%. Elles sont réparties en recettes fiscales pour 2435,9 milliards et en recettes non fiscales pour 125,7 milliards. La bonne tenue des recettes fiscales, en hausse de 23,3%, est imputable aussi bien aux impôts directs qu'aux impôts indirects.

S'agissant des impôts directs, les performances sont attendues principalement dans le recouvrement de l'impôt sur le revenu (432,3 milliards) et de l'impôt sur les sociétés (210 milliards), qui devraient enregistrer des hausses respectives de 17,9% et 10,5% à la faveur, notamment, de la bonne tenue de l'activité économique en 2018 et en 2019. Quant à l'IRVM/IRC, elle est projetée à 52,3 milliards, en augmentation de 26,4 % relativement à son niveau de 2018.

Au titre des impôts indirects, les taxes sur biens et services intérieurs (hors TVA à l'import) sont projetées à 760,2 milliards, soit une hausse de 181,9 milliards (+31,5%). Cette situation reflète la bonne dynamique observée sur les recouvrements au titre de la TVA intérieure hors pétrole, des taxes sur la consommation hors pétrole, de la taxe spécifique sur le pétrole et de la taxe spéciale sur le ciment qui devraient enregistrer des hausses respectives de 21,7%, 29,8%, 67,6% et 44,5% pour s'établir à 369,1 milliards, 77,1 milliards, 152,3 milliards et 20,2 milliards en 2019. Cette orientation bénéficierait également de l'évolution favorable de la contribution pour le développement économique (CODEC) attendue à hauteur de 26 milliards contre 20,7 milliards l'année précédente.

Au niveau du cordon douanier, les recettes sont projetées globalement à 854,6 milliards en 2019 contre 694,5 milliards en 2018, soit une augmentation de 160 milliards (+23%). Cette hausse serait soutenue par la progression de 23,4% des taxes prélevées sur les produits hors pétrole, attendues globalement à 691 milliards et répartis en TVA hors pétrole pour 378 milliards et en droits de porte hors pétrole pour 312,8 milliards.

Concernant particulièrement les recettes pétrolières, elles ressortiraient globalement à 371,3 milliards contre 262,3 milliards en 2018, soit un bond de 41,5%. Toutefois, hors rapatriement du prélèvement de soutien à l'énergie (PSE) et de la taxe d'usage de la route (TUR)

projetées respectivement à 30 milliards et 38,7 milliards en 2019, le montant des recettes pétrolières se situerait à 302,5 milliards et afficherait une hausse de 15,3%. Cette amélioration s'expliquerait, entre autres, par le relèvement des prix des carburants opéré à la mi-2019 combiné à la détente notée sur le cours du baril de pétrole.

Au total, la pression fiscale au titre de l'année 2019 devrait ressortir à 17,4% du PIB contre 15,3% observé un an auparavant, soit un gain de 2,1 point de pourcentage. Cette augmentation serait le fait, du renforcement du dispositif en terme de contrôle du taux de défaillance, de la mobilisation des acteurs mais également des avancées décisives en terme de modernisation de services (E-tax, Gaïndé intégral) ainsi qu'à la mise en place des valeurs de correction au niveau du cordon. Toutefois, le ratio resterait encore en-dessous du plancher communautaire fixé à 20%.

III22. LES DONS

Les dons sont projetés à 271,4 milliards et sont constitués de dons budgétaires pour 31,4 milliards et des dons en capital projetés à 240 milliards. En 2019, Les dons devraient enregistrer une progression de 15 milliards (+5,8%) sous l'impulsion, notamment, d'un redressement des dons budgétaires qui passeraient de 19,5 milliards à 31,4 milliards sur la période. Les dons en capital sont, pour leur part, attendus en légère hausse de 1,3% en 2019 comparativement à l'année 2018.

III23. LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Les dépenses publiques sont prévues à 3367,1 milliards à fin 2019 contre 2902,9 milliards en 2018, soit un accroissement de 464,1 milliards (+16%). Cette évolution traduirait la poursuite des efforts de l'Etat en terme de renforcements des investissements porteurs de croissance mais également par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec toutefois, la prise en charge des besoins du secteur de l'énergie qui se situe dans une trajectoire décisive en termes de reformes.

En effet, les dépenses d'investissement devraient s'accroître de 281,1 milliards (+27,2%) pour s'établir à 1313,4 milliards en 2019. Cette orientation est sous l'effet des dépenses d'investissement sur ressources internes et celles sur ressources externes, projetées respectivement à 672,5 milliards et 640,9 milliards avec des hausses respectives de 30,7% et 23,8%. Le ratio «dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales » ressortirait, ainsi, à 27,6% en 2019 traduisant la poursuite de l'exécution des projets d'investissement structurants dans le cadre du PSE.

S'agissant des dépenses courantes, elles passeraient de 1870,7 milliards à 2053,7 milliards entre 2018 et 2019, soit une hausse de 183 milliards (+9,8%). Cette situation traduit les effets conjugués de la hausse des intérêts sur la dette (+3,8%), de la masse salariale (+9,1%) et des autres dépenses de fonctionnement (+12%) qui s'établiraient respectivement à 273,2 milliards et 744,1 milliards et 1036,4 milliards. Les autres dépenses de fonctionnement sont tirées notamment par le renforcement des subventions au secteur de l'électricité.

La progression des charges d'intérêts sur la dette serait imputable, principalement, à celle intérieure qui passerait de 52,8 milliards en 2018 à 61,5 milliards en 2019. Ce relèvement s'expliquerait notamment par le retour de l'Etat aux interventions sur le marché financier sous régional. Quant aux dépenses de personnel, pour leur part, elles sont prévues à 744,1 milliards en 2019 et enregistrerait un accroissement de 62,1 milliards, en liaison avec le respect des engagements vis-à-vis, notamment, des secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice.

III24. LE FINANCEMENT

Le déficit budgétaire, projeté à 534,1 milliards, devrait être financé à travers des acquisitions nettes d'actifs financiers pour un montant net de 166 milliards Mds, issus des dépôts, ainsi que par une accumulation de passifs à hauteur de 368,1 milliards. Concernant les passifs, la partie extérieure devrait contribuer à hauteur de 420,3 milliards avec des montants de prêts projets et de tirage de trésorerie à hauteur respectivement de 400,9 milliards et 294,9 milliards.

III25. LA DETTE PUBLIQUE

L'encours de la dette publique totale est projeté à 7339,5 mds en 2019 contre 7137,4 milliards en 2018, soit un léger accroissement de 2,8% contre une progression de 22%, un an auparavant. Quant au ratio de l'encours de la dette publique par rapport au PIB, il ressortirait à 52,5% en 2019 contre 54,7% du PIB en 2018.

IV. LA LOI DE FINANCES DE L'ANNEE 2020

La loi de finances initiale (LFI) au titre de l'année 2020 a été conçue dans un contexte marqué, d'une part, par la consolidation du rythme de croissance économique à la faveur des ambitieux programmes de développement économique mis en œuvre dans le cadre de la seconde phase du PSE, et d'autre part, par les défis majeurs en terme de renforcement du recouvrement des ressources internes avec la nouvelle stratégie de recouvrement des recettes à moyen terme. Par ailleurs, l'année 2020 marquera également une étape décisive dans la politique budgétaire avec l'entrée en vigueur des réformes phares des directives communautaires, avec, notamment,

la mise en œuvre du budget programme, la fin de la mise en œuvre de l'ISPE et la préparation d'un nouveau programme avec le FMI, et enfin la perspective à moyen terme d'exploitation des ressources pétrolières et gazières à compter de 2022.

Les orientations budgétaires s'articuleront également dans la trajectoire de maîtrise du déficit budgétaire, tout en maintenant l'accompagnement des différents secteurs sociaux ainsi que les secteurs productifs porteurs de croissance. En cohérence avec les engagements avec les partenaires extérieurs et au niveau du pacte communautaire, le déficit budgétaire est projeté à 3,0% du PIB en 2020 contre 3,8% en 2019.

IV1. LES RESSOURCES DU BUDGET GÉNÉRAL

Dans la LFI de 2020, les ressources globales sont programmées à 4215,1 milliards contre 4092,7 milliards pour la deuxième LFR de 2019, soit un accroissement de 122,4 milliards en valeur absolue et de 3% en valeur relative. Elles sont constituées principalement des ressources du budget général projetées à 4079,2 milliards et des ressources des comptes spéciaux du Trésor à hauteur de 135,95 milliards. La hausse des ressources est tirée par les ressources du budget général composées des ressources internes et des ressources externes, évaluées respectivement à 2862 milliards et 1217,2 milliards, représentant des parts respectives de 70,2% et 29,8%.

Les ressources internes de la LFI de 2020, programmées à 2862 milliards, sont en hausse de 7,7% par rapport au montant arrêté dans la deuxième loi de finances rectificative de 2019 (2656,9 milliards). Elles sont constituées essentiellement de recettes ordinaires hors dons pour 2799 milliards, des dons budgétaires pour 33 milliards et de ressources FSE à hauteur de 30 milliards.

Les recettes ordinaires hors dons sont composées des recettes fiscales (2675 milliards) et des recettes non fiscales (124 milliards). Elles devraient ressortir globalement en hausse de 9,3% comparativement à la deuxième LFR de 2019. Elles enregistreraient, ainsi, une augmentation de 237,5 milliards, à la faveur des performances attendues en termes de mobilisation d'impôts directs et indirects.

Au niveau des impôts directs, les recouvrements sont programmés à 747,1 milliards en 2020, soit une progression de 5,3% comparativement à la 2e LFR de 2019. La hausse serait imputable, essentiellement, à l'augmentation de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu projetés respectivement à 238,2 milliards et 441,7 milliards, avec des hausses de 13,4% et 2,2%. L'IRVM/IRC programmé à 62,3 milliards, devrait également progresser de 10 milliards (+19,1%) relativement à la LFR de 2019. Quant à la CFCE, elle devrait s'annuler, traduisant ainsi l'effectivité de l'allocation de cent pour cent de cet impôt au fonds dédié à la formation professionnelle.

S'agissant de la fiscalité indirecte, les recouvrements sont prévus globalement à 1808 milliards contre 1610,4 milliards dans la 2e LFR de 2019, soit un accroissement de 197,6 milliards et de 12,3% en valeur relative. Ce relèvement est tiré principalement par la progression attendue des recettes mobilisées au niveau des droits de porte (437,2 milliards), de la TVA à l'importation (530,1 milliards) et des taxes sur la consommation de produits pétroliers (190,4 milliards) qui afficheraient des hausses respectives de 13,9%, 12,8% et 25%. La taxe sur les activités financières et la CODEC devraient également conforter cette orientation avec des projections respectives de 77,8 milliards et 32 milliards en 2020. Quant au FSIPP, il est programmé à hauteur de 27,7 milliards en 2020, en progression de 4,4 milliards (+19%) comparativement à la prévision de la 2e LFR de 2019.

Globalement, la pression fiscale est attendue à 17,7% du PIB en 2020 contre 17,4% au titre de la deuxième LFR de 2019, soit une augmentation de 0,3% point de pourcentage. Toutefois, ce taux reste en dessous de la cible de 20% fixée au niveau de la sous-région de l'UEMOA. Cette situation prend en compte l'impact attendu des mesures d'ordre fiscal, notamment, les premiers impacts de la stratégie de recouvrement à moyen terme engagée par les autorités en fin d'année 2019. Cette orientation favorable bénéficierait aussi de la poursuite de la modernisation (télé-déclaration, télépaiement, etc.), et de l'interconnexion des services fiscaux et douaniers dans le sens de maîtriser et conforter l'assiette.

Concernant les dons budgétaires, ils sont attendus à 33 milliards, soit une amélioration de 5% relativement au montant de 31,4 milliards projeté en 2019.

Pour ce qui est des ressources externes affectées à l'investissement, elles sont programmées à 1217,2 milliards en 2020, soit un repli de 6,4% comparativement à la seconde LFR de 2019 en liaison avec la baisse des emprunts programme qui passent de 294,9 milliards à 100 milliards en 2020.

IV2. LES DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL

Les prévisions de dépenses du budget général sont prévues à 4215,1 milliards pour l'année 2020, soit une augmentation de 3% comparativement à la 2^{ième} LFR de 2019 (4092,7 milliards). Elles sont constituées, essentiellement, de dépenses internes pour un montant de 3317,6 milliards, de dépenses d'investissement sur ressources externes évaluées à 761,6 milliards et des dépenses des comptes spéciaux à hauteur de 135,9 milliards. L'exécution des dépenses publiques continuera de s'articuler autour de la rationalisation des dépenses de consommation publique avec, d'une part, la réduction du nombre d'agences et la maîtrise des charges de téléphone et, d'autre part, le renforcement de la programmation des dépenses d'investissement.

IV21. LES DÉPENSES ORDINAIRES

Les dépenses courantes sont programmées à 2129,9 milliards en 2020 contre 2053,7 milliards dans la LFR de 2019, soit une progression de 3,7%. Elles sont composées de dépenses de fonctionnement (autres dépenses courantes) à hauteur de 947,4 milliards, de dépenses de personnel pour 817,7 milliards et des intérêts sur la dette publique à hauteur de 364,7 milliards.

Les autres dépenses courantes sont réparties en dépenses de « fournitures et entretien » pour 437 milliards et en « transferts et subventions » pour 510,4 milliards (dont 30 milliards au titre du FSE).

Concernant les dépenses de personnel (traitements et salaires), elles sont projetées à 817,7 milliards ; elles devraient s'accroître de 9,9% en valeur relative par rapport à la 2e LFR de 2019. Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales devrait, ainsi, ressortir à 30,6% pour la LFI 2020 contre 30,4% prévu dans la 2e LFR 2019, soit en dessous du plafond communautaire.

IV22. LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses d'investissement de la LFI 2020 sont programmées à 1442,6 milliards contre 1313,4 milliards prévus dans la deuxième LFR de 2019, soit une hausse globale de 9,8%, tirée par les investissements financés sur ressources extérieures. En effet, ces derniers sont projetés à 761,6 milliards en 2020 contre une prévision de 640,9 milliards en 2019, soit une hausse soutenue de 120,7 milliards (+18,8%) en liaison avec les prêts projets. Cette orientation permettra de conforter à court terme l'accompagnement des partenaires extérieurs dans la mise en œuvre des programmes de développement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PSE dans sa phase II.

Quant aux dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, elles sont prévues à 681 milliards et devraient enregistrer une légère hausse de 1,3% comparativement au montant de 672,5 milliards programmé dans la deuxième LFR de 2019. Ainsi le ratio des dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales ressortirait à 25,5% en 2020.

IV3. LES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Les comptes spéciaux du trésor sont programmés en ressources et en dépenses à 135,9 milliards en 2020, soit au même niveau qu'en 2019. Le montant arrêté est réparti, principalement entre les comptes d'affectation spéciale et les comptes de prêts positionnés, respectivement, à 113,7 milliards et 20,7 milliards.

IV4. LE FINANCEMENT DU DÉFICIT BUDGÉTAIRE

Au total, le solde du budget général est projeté en déficit de 450 milliards contre 534,1 milliards au titre de la LFR II. Celui sera financé essentiellement par les tirages sur les prêts ainsi que les différentes interventions sur le marché financier.

V. PERSPECTIVES A MOYEN TERME 2021-2023

A compter de 2020, le Gouvernement entend réaliser un déficit budgétaire à 3% du PIB et de le maintenir sur le moyen terme, notamment, sur la période 2021-2023, en vue de consolider davantage la solidité de la politique budgétaire. Pour se faire, les projections des finances publiques effectuées sur la période 2020-2023 prévoient l'application progressive de la vérité des prix des produits pétroliers, une réduction significative des exonérations, notamment, celles dont l'impact social n'est pas avéré et une synergie accrue entre les régies pour optimiser la gestion de la fiscalité et la mobilisation des recettes.

A moyen terme sur la période 2021-2023, les recettes devraient maintenir une tendance haussière avec un taux moyen de progression de 14,4%. Cette dynamique devrait bénéficier, entre autres, de la poursuite du renforcement de l'élargissement de l'assiette fiscale avec la prise en compte de nouvelles niches (revenus fonciers, environnement, fiscalité internationale), la réduction drastique des exonérations fiscales ainsi que la modernisation des services (télé-déclaration, télépaiement et interconnexion). Toutes ces actions devraient être prise en compte dans la stratégie de recouvrement à moyen terme en cours d'élaboration. A partir de 2022, la mobilisation des recettes devrait également bénéficier du relèvement significatif de la demande avec le déroulement des jeux olympiques de la jeunesse en 2022 et des effets induits de l'industrie pétrolière et gazière. En conséquence, la pression fiscale devrait passer de 18,3% en 2021 à respectivement 19,2% en 2022 et 20,1% en 2023.

Au titre des dépenses publiques, elles devraient continuer de s'exécuter en cohérence avec la stratégie de rationalisation des charges de fonctionnement et de renforcement des investissements au cours des années 2021 à 2023. Globalement, les dépenses progresseraient en moyenne de 13,2% sur la période 2021 à 2023. Ainsi, le poids des dépenses par rapport au PIB ressortirait, en moyenne, à 25,1% sur la période 2021-2023 contre 22,9% en moyenne sur 2016-2018. Cette accélération des dépenses serait induite par le renforcement des investissements de la phase II du PSE, celui des infrastructures et les chantiers de l'industrie pétrolière. La part des dépenses d'investissement au PIB atteindrait ainsi le taux de 10,7% du PIB sur la période 2021-2023 contre 8,8% de PIB sur la période antérieure (2016-2018). Pour leur part, les dépenses courantes globales afficheraient ainsi une progression modérée passant de 14,1% du PIB en moyenne entre 2016 et 2018 à un taux moindre projeté à 14,4% entre 2021 et 2023.